



CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE

Lundi 5 juillet 2021

SOMMAIRE

Appel nominal	6
Élection d'un Secrétaire.....	7
Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal 22 mars 2021.....	13
Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de la délégation d'attribution, pendant la période du 22 février au 6 juin 2021	13
54. Approbation du compte de gestion 2020 du budget principal de la Ville présenté par le comptable public	13
55. Approbation du compte administratif 2020 du budget principal de la Ville.....	14
56. Affectation du résultat de l'exercice 2020 du budget principal de la Ville	20
57. Approbation du compte de gestion 2020 du budget annexe de la restauration du personnel communal présenté par le comptable public	21
58. Approbation du compte administratif 2020 du budget annexe de la restauration du personnel communal	21
59. Affectation du résultat de l'exercice 2020 du budget annexe de la restauration du personnel communal	21
60. Gestion de la dette communale - Rapport annuel.....	22
61. Fixation des tarifs au quotient familial de la rentrée scolaire 2021 à la fin des vacances d'été 2022	23
62. Projet de Rénovation d'Intérêt National (PRIN) du quartier Parc Sud (deuxième phase), Projet de Rénovation d'Intérêt Régional (PRIR) du quartier Chemin de l'Ile, Projet de Rénovation d'Intérêt Régional (PRIR) du Petit Nanterre-Potagers/abords du CASH - Évolution des éléments financiers de la convention NPNRU valant avenant n° 1 à la convention approuvée en 2019	24
65. Acquisition par la Ville de voies et espaces publics propriétés de Hauts-de-Seine Habitat 27	
66. Acquisition d'un terrain situé 39 avenue de la République.....	27
63. Rapport annuel 2020 des représentants du Conseil municipal de Nanterre siégeant au Conseil d'administration de la SEMNA (et présentation des comptes-rendus annuels d'activités à la collectivité locale qui seront votés au Conseil de territoire de Paris Ouest La Défense)	28
64. Rapport annuel 2020 des représentants du Conseil municipal de Nanterre siégeant au Conseil d'administration de la SPLNA (et présentation des comptes-rendus annuels d'activités à la collectivité locale qui seront votés au Conseil de territoire de Paris Ouest La Défense)	31
67. Echange foncier au 92 rue Henri Barbusse/rue du Bois Joly	34
68. Protocole d'accord de relocalisation de la boucherie Lemasson.....	34
69. Acquisition d'un foncier grevé d'une servitude trentenaire sur le secteur des anciennes papeteries de la Seine.....	34
70. Mise en place d'un Programme Opérationnel Préventif d'Amélioration des Copropriétés à Nanterre (POPAC) - Avenant n°1 à la Convention entre l'Agence Nationale de l'Habitat et l'Etablissement Public Territorial Paris Ouest la Défense	34
71. Alexandre-Clemenceau – Réalisation de 14 logements locatifs sociaux par Nanterre Coop Habitat – Subvention et garantie communale de l'emprunt	35
72. 15-17 rue Paul Vaillant Couturier – Réalisation de 14 logements locatifs sociaux par	

Nanterre Coop Habitat – Subvention et garantie communale des emprunts.....	35
73. Provinces Françaises – ANRU – Réhabilitation de 488 logements locatifs sociaux par Nanterre Coop Habitat Modification de la garantie communale de l'emprunt.....	35
74. Convention de partenariat entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Ile de France et la ville de Nanterre au titre de l'année 2021.....	36
75. Organisation et animation de la Ferme Géante au titre de l'année 2021 - Convention entre la ville.....	36
76. Organisation et animation de la Journée du Commerce et de l'Artisanat de Nanterre au titre de l'année 2021 - Convention entre la ville de Nanterre et l'association des commerçants du centre-ville de Nanterre.....	37
77. Modification du tableau des postes.....	37
79. Mise en œuvre de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ; adoption du règlement intérieur du temps de travail du personnel de la commune de Nanterre.....	38
78. Mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour le personnel de la commune de Nanterre.....	40
80. Approbation du partenariat avec l'association Créative handicap.....	44
81. Partenariat 2021-2023 entre la commune de Nanterre, le Secours Populaire Français et le Secours Catholique pour assurer la continuité de l'aide alimentaire apportée aux Nanterriens tout au long de l'année.....	45
82. Approbation de la démarche de conventionnement pour la labellisation de la cité éducative de Nanterre.....	45
83. Approbation de l'accord-cadre entre la ville de Nanterre et l'université Paris Nanterre....	47
84. École privée Sainte Geneviève – Convention relative au versement du forfait communal	48
85. Projet éducatif de territoire et Plan Mercredi – Approbation de l'avenant pour l'année 2021-2022.....	48
86. Contrat de Développement 2021-2023 à passer avec le Département des Hauts-de-Seine en vue de l'attribution de subventions départementales en fonctionnement - Approbation des termes du contrat.....	48
87. Contrat de Ville : Approbation de la répartition financière de l'enveloppe départementale au titre de la politique de la Ville 2021 et son versement aux associations partenaires dans le cadre du Contrat de développement ville de Nanterre - Département des Hauts-de-Seine ...	49
88. Contrat de développement Département-ville de Nanterre : répartition financière de l'enveloppe départementale des subventions de fonctionnement pour l'année 2021 et son versement aux associations et structures porteuses.....	49
89. Convention Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) adossée au Contrat de Ville Approbation de l'avenant pour la prolongation.....	50
90. Versement de subventions exceptionnelles dans le cadre du Fonds d'intervention associatif.....	50
91. Signature de la charte intercommunale d'insertion relative aux projets de renouvellement urbain NPNRU de l'EPT Paris Ouest La Défense.....	51
92. Convention d'objectifs 2021-2023 entre la ville de Nanterre et le Département des Hauts-de-Seine, pour la Maison de la musique de Nanterre, scène conventionnée d'intérêt national – art et création – pour la musique.....	51
93. Convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville de Nanterre et l'ensemble orchestral	

d'aujourd'hui TM+ (2019/2022) - Avenant annuel 2021-2022	51
94. Convention d'objectifs 2021-2023 entre la ville de Nanterre et le Département des Hauts-de-Seine pour la Terrasse espace d'art.....	52
95. Dispositif « Orchestre au collège » - Convention entre la ville de Nanterre et le Collège André Doucet de Nanterre.....	52
96. Convention tripartite entre la ville de Nanterre, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Hauts-de-Seine et le centre pénitentiaire des Hauts-de-Seine pour l'organisation d'ateliers de guitare en direction des personnes majeures	52
97. Attribution d'une subvention au club de basket Nanterre 92 SAS pour des missions d'intérêt général à mener dans les quartiers, les collèges et les lycées - Approbation de la convention.....	52
98. Paris 2024 – Nanterre – Collectivité hôte - Convention pour le "Live des Jeux" 2021	53
99. Adhésion au Club des Sites.....	53
100. Projets relatifs aux constructions-réhabilitations de groupes scolaires ou bâtiments communaux Conventions pluriannuelles avec des organismes financeurs.....	54
101. Réhabilitation du Centre Dramatique National Nanterre-Amandiers	55
102. Avis de la Ville relatif à l'enquête publique liée au projet de la ligne 15 ouest dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) modificative	55
103. Adhésion de la ville de Nanterre à la compétence « Infrastructures de charge » du SIPPEREC.....	58
104. Désaffectation et affectation des biens mis à disposition dans la convention d'utilisation du domaine public conclue entre la ville de Nanterre et le syndicat mixte Autolib' Velib' métropole	59
105. Entretien, contrôle et réparation des aires de jeux de plein air et des installations sportives de proximité - Approbation des marchés de fournitures et services.....	59
106. Création d'espaces verts et entretien des espaces verts communaux - Approbation des marchés de fournitures et services	60
107. Travaux de construction du Centre Municipal de Santé site Jean-Baptiste Lebon - Autorisation à signer les marchés de travaux et les avenants de maîtrise d'œuvre	60
108. Services de traiteur - Période 2021/2025 - Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et le CCAS Approbation de la convention constitutive et autorisation donnée au Maire de la signer - Autorisation donnée au Maire de signer les marchés	60
109. Fourniture de denrées alimentaires : B.O.F. et charcuterie pâtisseries (lots 1 et 2) - Approbation des marchés - Autorisation pour le Maire à signer les marchés.....	60
110. Fourniture de denrées alimentaires : Volailles, charcuterie de volailles, lapins frais et réfrigérés - Approbation du marché Autorisation pour le Maire à signer le marché.....	61
111. Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et l'EPT POLD - Approbation de la convention constitutive et autorisation donnée au Maire de la signer - Autorisation donnée au Maire de signer les marchés.....	61
112. Travaux de signalisation horizontale - Autorisation pour le Maire à signer le marché	61
113. Travaux de modernisation et d'extension des installations d'éclairage public - Approbation du marché et autorisation pour le Maire de signer le marché.....	61
114. Location et entretien d'articles textiles - Approbation d'avenants aux marchés 55-2017 et 56-2017.....	62
Question orale de Mme Samia BOUSSISSI-POULLARD	62

Question orale de M. Éric DROUCHE	63
Question orale de Mme Barbara FEAUGAS	64
Question orale de M. Adam OUBUIH	65

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de M. Patrick Jarry.

Appel nominal

M. le Maire. Je vous propose de commencer l'appel nominal, en vous accueillant dans la salle du Conseil retravaillée, dans laquelle nous n'avions pas mis les pieds depuis le mandat précédent. C'est une première pour les nouveaux élus et un retour pour ceux qui étaient déjà élus, mais dans une configuration légèrement modifiée.

- Patrick Jarry,
- Zahra Boudjemaï,
- Samir Abdelouahed,
- Servane Courtaux,
- Rachid Tayeb,
- Patricia Penture,
- Jean-Pierre Bellier,
- Thérèse Ngimbous Batjôm,
- Gilles Gauché-Cazalis,
- Samia Kasmi,
- Abdelkader Selmet,
- Caroline Cor,
- Alexis Martin,
- Nadine Ali,
- Raphaël Adam,
- Nesrine Rezzag Bara,
- Éric Solas,
- Rachel Kashema,
- Julien Sage,
- Lise Cortes,
- Jean-Luc Jathières,
- Clémence Lacot,
- Mérième Faked,
- Hassan Hmani,
- Valérie Meteyer,
- Joseph Nonga,
- José Pinto Martins,
- Didier Debord,
- Hakim Allal,
- Nadège Magnon,

- Thierry Denois,
- Imed Azzouz,
- Assia Kachour,
- Erwan Hingant,
- Nils Desmoulins,
- Madeleine Maufrais,
- Samia Boussissi-Poullard,
- Christophe Ribault,
- Éric Drouche,
- Camille Bedin,
- Bilel Boughezala,
- Barbara Feaugas,
- Adam Oubuih,

Sont excusées les personnes suivantes :

- Ousman Diaby a donné pouvoir à Samir Abdelouahed,
- Laureen Genthon a donné pouvoir à Jean-Luc Jathières,
- Perrine Coulter a donné pouvoir à Caroline Cor,
- Alexandrine Mounier a donné pouvoir à Rachel Kashema,
- Samia Saïdj a donné pouvoir à Didier Debord,
- Stéphanie Lamora a donné pouvoir à Rachid Tayeb,
- Kenzy Gauthierot a donné pouvoir à Alexis Martin,
- Lucie Champenois a donné pouvoir à Nadège Magnon,
- Alexandre Guillemaud a donné pouvoir à Samia Boussissi-Poullard,
- Hélène Decis Lartigau a donné pouvoir à Camille Bedin.

Sont absentes les personnes suivantes :

Élection d'un Secrétaire

M. le Maire. Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Madame Nesrine Rezzag Bara.

Nous allons passer aux questions orales des habitants et comme il se doit, suspendre la séance.

La séance est suspendue pour répondre aux cinq questions orales des habitants.

M. le Maire. La première question orale sera posée par Madame Vidal. C'est un enregistrement vidéo. La réponse sera donnée par Valérie Meteyer.

Mme VIDAL. Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les adjoints et les conseillers municipaux, ma question porte sur le croisement entre la rue des Venêts et la rue du 8 mai 1945. C'est une question que j'ai posée au mois d'avril dernier quelques jours après le

tragique accident qui s'est produit à cet endroit. C'est un croisement particulièrement dangereux. Il y a une priorité à droite. La plupart des voitures, des deux-roues, des bus ont tendance à accélérer en dépit de cette priorité à droite pour pouvoir passer au feu vert au bout de la rue.

Je souhaitais tout simplement savoir quels sont les aménagements envisagés pour éviter ce type d'accident à l'avenir et que des accidents se produisent à ce croisement.

M. le Maire. Merci. Valérie Meteyer.

Mme Valérie METEYER. Bonjour Madame Vidal. Effectivement, dans la nuit du 12 au 13 avril, un accident est survenu à l'angle de la rue du 8 mai et de la rue des Venêts. Selon les informations qui nous ont été communiquées par les services de police, les faits se sont déroulés alors qu'un équipage en provenance du commissariat avait été appelé pour intervenir dans le cadre d'une affaire de violence familiale. Cette voiture de police a quitté le commissariat et a logiquement emprunté la rue du 8 mai 1945 afin de se rendre sur les lieux de l'intervention. C'est au carrefour de la rue des Venêts, perpendiculaire à celle du 8 mai 1945, que l'accident s'est produit. Le conducteur du deux-roues ne se serait pas arrêté alors que le véhicule de police venait de la droite et s'engageait dans l'intersection.

Tout d'abord, suite à cet accident tragique, dramatique, la première chose qui a été faite par Abdelkader Selmet, c'est de rencontrer la famille. La deuxième chose, c'est que j'ai organisé une rencontre avec les riverains et avec Gilles Gauché-Cazalis pour pouvoir organiser des échanges sur l'organisation de la rue et les points d'amélioration qui pouvaient être apportés.

Suite à cela, nous sommes revenus avec des propositions d'actions. Je voudrais souligner que l'ensemble de ces actions sont maintenant mises en œuvre et sont le résultat d'un collectif de travail Mairie, élus et habitants.

Quelles sont concrètement ces actions qui ont été mises en œuvre ? La première chose est la mise en place d'un radar de signalisation de vitesse solaire, qui a pour objectif de ralentir la vitesse rue du 8 mai 1945. Effectivement, deux points posaient problème dans cette rue, remontés par les habitants : la vitesse de l'ensemble des conducteurs et le non-respect de la priorité à droite. Sur le deuxième point, a été mis en place un deuxième panneau lumineux de rappel de la priorité à droite. Dans l'autre rue, nous avons mis en place un ralentisseur, qu'on appelle encore « coussin berlinois », qui permet, juste avant l'arrivée à la priorité, de faire ralentir le trafic. Nous avons été amenés à faire remarquer au sol la piste cyclable, qui n'est pas tout à fait une piste cyclable, mais en tout cas le marquage au sol pour la circulation des deux-roues, ainsi qu'un rappel de signalisation autour du passage piéton.

C'est une série d'actions qui, en concertation avec les riverains et les habitants, est maintenant en place. Nous avons convenu avec eux d'une période d'observation de six mois pour faire le point sur ces actions de renfort de signalisation. Nous espérons que ces actions amèneront plus de vigilance sur le respect de la vitesse d'une part, et sur le respect de la priorité à droite d'autre part. Bien sûr, nous réitérons nos sincères condoléances à la famille de ce jeune homme, dont l'accident est évidemment tragique.

M. le Maire. Merci. C'est maintenant Monsieur Eutamene. C'est un enregistrement vidéo. C'est Didier Debord qui va répondre.

M. EUTAMENE. Bonsoir Monsieur le Maire, mesdames et messieurs. Je suis Kader Eutamene. Question sur la santé adressée au Conseiller délégué à la santé, Monsieur Didier Debord.

Selon les données fournies par l'INSEE, les indicateurs démographiques montrent que la variation annuelle de la population sur Nanterre est de 0,9 %, données fournies entre 2012 et 2017. Cela traduit donc une augmentation de la population qui, je pense, continue encore d'augmenter.

Lors d'un rapprochement familial en 2018, mon médecin généraliste a accepté exceptionnellement de prendre en charge ma mère venant de Normandie.

Malheureusement, début 2021, elle quitta la région parisienne me laissant donc sans médecin traitant. Depuis, mes recherches pour en trouver un autre sur Nanterre n'ont toujours pas abouti. Par ailleurs, sur Doctolib, nombre d'entre eux affichent clairement le refus de prendre de nouveaux patients. Tout cela me laisse alors penser que depuis 2018, date à laquelle je prends conscience de la problématique, la situation stagne pour ne pas dire s'est aggravée sur Nanterre.

Ma question est la suivante : comment expliquez-vous qu'un désert de généralistes puisse s'installer dans la ville à contrario de pôles de spécialistes à honoraires libres ? Quel travail est effectué ou sera effectué afin d'attirer de nouveaux médecins généralistes conventionnés secteur 1 afin qu'une grande majorité de Nanterriennes et Nanterriens puissent être médicalement suivis ? Merci.

M. Didier DEBORD. Bonsoir Monsieur. Nanterre a effectivement perdu une quinzaine de médecins généralistes libéraux sur une période de trente ans alors que la population de la ville augmentait de près de 9 000 habitants. Cette situation n'est pas propre à Nanterre. Elle est la conséquence de plusieurs décisions gouvernementales et notamment du refus persistant de remettre en cause la liberté d'installation des médecins, mais également de la baisse du *numerus clausus* décidée dans les années 1980 et 1990.

Moins nombreux dans certains territoires, les médecins, qui considèrent probablement à raison que les tarifs conventionnés que leur applique l'Assurance Maladie ne sont pas suffisamment revalorisés, peuvent être amenés à pratiquer des dépassements d'honoraires que les différents gouvernements se sont toujours refusés à encadrer. Cette situation très préoccupante renforce notre conviction de la nécessité des centres municipaux de santé pour permettre à tous d'accéder à une large palette de spécialités médicales sans dépassement d'honoraires. C'est pour renforcer l'action de la municipalité en matière de santé que nous allons reconstruire le centre municipal de santé Maurice Thorez dans la rue Lebon. C'est cette situation également qui nous a conduits à nous mobiliser avec succès pour conserver un hôpital à Nanterre.

Mais cela ne saurait suffire. L'accès aux soins qui, je le rappelle, n'est pas une prérogative municipale ne peut être assuré uniquement par la médecine municipale ou l'hôpital public. C'est pourquoi la Ville de Nanterre accompagne les médecins libéraux qui veulent s'installer à Nanterre. Ainsi, ce sont les services de la Ville qui ont mis en relation les propriétaires d'un immeuble au 124 avenue Clemenceau avec des médecins qui souhaitaient s'implanter à Nanterre, aboutissant à la création à cette adresse d'un cabinet médical.

De même, nous avons saisi l'opportunité d'opérations d'aménagement dans le cadre de la ZAC des Provinces françaises pour favoriser l'installation du Médipôle ainsi que du pôle Santé La Défense dans le cadre de l'opération Seine-Arche.

D'autres projets d'installation sont en cours ou prévues pour accueillir des médecins libéraux. La Ville a ainsi vendu les anciens locaux de La Poste situés sur des Alouettes dans le quartier du Mont-Valérien à un médecin de Nanterre qui va y créer un cabinet avec plusieurs confrères.

Nous profitons également des projets d'aménagement pour prévoir des cabinets médicaux dans le quartier Hoche, à proximité de la place de la Boule ou au Parc Sud dans le cadre du programme de logements de la rue de Craiova, et dans le cadre de la rénovation des Tours Aillaud.

Je pense qu'après ces différentes installations, l'offre médicale à Nanterre sera renforcée, notamment pour ce qui est des généralistes.

M. le Maire. Merci. La question suivante est posée par Monsieur El Abassi. C'est un enregistrement vidéo. C'est Gilles Gauché-Cazalis qui va répondre.

M. EL ABASSI. Bonjour. Je suis Medhi El Abassi et j'habite à Nanterre. J'ai acheté dernièrement une voiture électrique et aujourd'hui je dois aller la chercher à Rueil-

Malmaison. Je dois marcher 20 minutes. Cela devient vite compliqué lorsqu'on a besoin de sa voiture tous les jours.

Ma question est : quand prévoyez-vous d'installer des bornes de recharge électrique à Nanterre ou remplacer celles qui ne fonctionnent plus ? Merci. Au revoir.

M. Gilles GAUCHE-CAZALIS. C'est une question d'actualité sur laquelle nous allons d'ailleurs revenir dans la soirée. Pour répondre précisément à votre question, les bornes de recharge auxquelles vous faites référence sont les anciennes bornes des véhicules Autolib dont le service a pris fin en 2018. À Nanterre, les emplacements auparavant réservés à Autolib ont été libérés pour devenir dans un premier temps des places de stationnement banalisées.

Certaines stations, comme celle située rue Waldeck Rochet, ont été en partie transformées pour du stationnement dédié aux deux-roues motorisés. Grâce à sa forte implication dans le déploiement de l'ancien réseau Autolib, la Ville de Nanterre dispose d'un réseau composé de 33 stations comportant 198 bornes de recharge.

Dans le cadre de la cessation de l'activité Autolib, la Ville est devenue propriétaire des bornes et des infrastructures associées. On appelle cela des biens de retour. Ces infrastructures, bien qu'ayant besoin d'être adaptées techniquement bien sûr, constituent effectivement un atout indéniable dans le déploiement d'un réseau de recharge dont la Ville a entendu se saisir.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que la municipalité a inscrit à l'ordre du jour du Conseil de ce soir une délibération consistant à retenir un prestataire. Le choix proposé a été arrêté après une étude comparative des différentes offres communiquées à la Ville, car la commune a considéré que c'était la plus favorable aux usagers tant du point de vue technique que tarifaire. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

En fonction des stations, quelques bornes sont susceptibles de ne pas être remises en service en raison d'opérations de réaménagement de l'espace public, telles que celles réalisées le long du tracé du futur tramway, ou parce qu'elles sont situées dans des zones présentant un déficit en offres de stationnement, ou encore parce que certaines places sont susceptibles de ne pas être remises en service du fait de leur dimensionnement qui ne permet pas d'accueillir un véhicule de gabarit normal, les voitures Autolib étant de petite taille.

Par ailleurs et pour être le plus complet possible, je tiens à préciser que le début du déploiement des bornes de recharge est envisagé d'ici la fin de l'année 2021.

Parallèlement, et toujours dans cette idée d'accompagner et d'encourager le déploiement de véhicules électriques, la SEMNA, qui assure l'exploitation et la gestion de treize parkings à Nanterre, que ce soit pour le compte de la Ville ou de sociétés privées, est en train de déployer des bornes de recharge dans ses parkings des Lumières et de Préfecture qui seront mises en service incessamment sous peu, tandis que celui de Cœur Université en est déjà doté.

Vous le voyez, Nanterre poursuit son engagement en matière de transition écologique, y compris sur les véhicules électriques. J'espère avoir répondu à la question. Je vous remercie.

M. le Maire. Merci. La prochaine question sera posée par Madame Thévenart Le Pape. C'est un enregistrement sonore. La réponse sera délivrée par Rachid Tayeb.

Mme THEVENART LE PAPE. Monsieur le Maire et toute l'équipe municipale, ne serait-il pas possible de prendre un arrêté municipal pour contraindre les scooters circulant pour livraison dans la ville à passer à l'électrique ? Le bruit est infernal, notamment en centre-ville.

M. Rachid TAYEB. Bonsoir Madame Thévenart Le Pape. La pandémie et les différents épisodes de confinement ont entraîné une forte augmentation des livraisons de repas et une

augmentation des nuisances occasionnées par ces livraisons, notamment quand elles sont effectuées en scooter.

À l'origine, les plateformes de livraison de plats cuisinés n'admettaient que les vélos, à la limite, les vélos électriques. C'est encore le cas de la plateforme Uber par exemple, à la différence de Deliveroo qui accepte que ses livreurs circulent en scooter. Dans les faits, personne ne contrôle rien et 80 % des livraisons aujourd'hui effectuées en région parisienne sont réalisées en scooter. C'est la conséquence de la baisse des tarifs opérés par les plateformes qui obligent les livreurs à utiliser des scooters pour faire le plus de livraisons possible.

Ce faisant, la plupart des livreurs sont dans l'illégalité puisque pour livrer en scooter, même électrique, il faut obligatoirement avoir une licence de capacité de transport léger de marchandises, qui suppose une formation qui coûte de 500 à 2 000 euros sur un à deux mois de formation, et être inscrit au Registre des transports. Si un livreur est contrôlé sans avoir cette licence – bien sûr, en théorie – il risque un an d'emprisonnement et une amende de 15 000 euros.

On est dans une situation typique de la nouvelle économie. Aucune régulation, aucun respect du Code du travail, aucune prise en compte des externalités (bruit, pollution, nuisances, accidents, etc.), aucun contrôle des marges indécentes pour les plateformes, et au bout de la chaîne, des individus exploités sans aucune couverture sociale généralement et payés une misère.

La Ville peut-elle prendre un arrêté pour contraindre les scooters circulant à se mettre à l'électrique ? Dans ces termes, non. La seule possibilité juridique serait d'interdire les scooters dans l'ensemble des centres-villes et vous comprenez bien qu'une telle mesure n'est absolument pas envisageable. Si on interdisait les scooters, il n'y a pas que ceux qui passent pour de la livraison.

En attendant et comme nous l'avons inscrit dans notre programme, nous incitons les commerçants de Nanterre à utiliser le vélo ou le scooter électrique pour leurs livraisons. Plusieurs le font déjà, et avec ma collègue Alexandrine Mounier, en charge de la Délégation vélo, nous voulons que le vélo s'impose comme un moyen majeur de transport et de livraison de repas.

Merci. J'espère avoir répondu à votre question, Madame.

M. le Maire. La question suivante est posée par Monsieur Jacques Harmand. Normalement, il est présent dans la salle. Si c'est le cas, nous allons lui passer le micro. C'est Imed Azzouz qui répondra.

M. HARMAND. Bonjour Monsieur le Maire. Je vais vous poser une question sur la 5G. Comme vous le savez, au mois de mars, l'ANSES a publié les résultats d'une étude sur les effets potentiels que pourrait présenter la 5G sur la santé humaine et sur la consommation d'énergie. Les premiers résultats sont sortis et, bien que les conclusions provisoires soient qu'il n'y aurait pas d'effet thermique pour la santé humaine à court terme, l'ANSES a demandé des études complémentaires pour savoir quels pourraient être les résultats sur les effets biologiques sur la santé à long terme.

Or, lors de la Convention citoyenne qui avait réuni une centaine de personnes, dont un climatologue, les participants avaient demandé un moratoire sur la 5G pour le pays, que le Président de la République a refusé.

Une de mes questions est la suivante : pourquoi ne vous opposez-vous pas à l'implantation de la 5G à Nanterre en attendant d'avoir des résultats probants sur les conséquences de la 5G et les effets qu'elle pourrait avoir sur la santé à long terme ?

M. le Maire. Imed Azzouz.

M. Imed AZZOUZ. Bonsoir Monsieur Harmand. Le débat autour de la 5G est complexe. Cette technologie, au-delà des problématiques d'ordre scientifique et philosophique, soulève des interrogations d'ordre politique. Se pose en conséquence la question de la démocratie. La 5G polarise, les citoyens manifestent, les élus signent des tribunes, des médias en font leur une. Il existe un décalage entre le déploiement de la 5G tel qu'il a été envisagé il y a quelques mois comme une simple formalité et celui qui a lieu aujourd'hui.

La 5G est devenue un objet politique. Pour reprendre les mots de Sébastien Soriano, Président de l'Autorité de régulation, il y a une exigence démocratique d'interroger ces choix technologiques au-delà de la régulation classique des marchés et de remettre en cause les modèles de décision.

Imposer un déploiement de la 5G en passant outre les inquiétudes des citoyens ou en ridiculisant ses adversaires en les comparant à des Amish n'envoie pas forcément un message de démocratie fonctionnelle.

La 5G est une question de société. Elle nous permet de questionner sur : quelle société voulons-nous et avons-nous besoin de la 5G pour mieux vivre ? Emmanuel Macron affirme, dans son discours du 14 septembre, que la France va prendre le tournant de la 5G parce que c'est le tournant de l'innovation. Or, au-delà de l'encre qu'a fait couler sa mention sur le modèle Amish, se pose ici la problématique qui sous-tend le débat autour de la 5G. Si personne ne prône réellement le retour à la lampe à huile, le discours de l'innovation pour l'innovation s'oppose effectivement à une vision de la société qui conteste le progrès comme un train sur lequel nous n'avons pas la maîtrise.

Quelle place pour le débat citoyen dans le déploiement de la nouvelle technologie ? Ces questionnements gagnent du terrain. Nombreux sont ceux qui manifestent leur inquiétude pour des raisons sanitaires et environnementales. La 5G a donné lieu à des publications dans la presse de nombreuses tribunes critiques, des demandes de transparence et des premières actions militantes.

Les communes sont directement concernées par le déploiement de la 5G dans la mesure où cette technologie a besoin d'antennes relais dont l'installation passe par la déclaration en mairie. Il faut toutefois préciser d'emblée que la commune ne dispose d'aucun pouvoir de s'opposer au développement de cette technologie sur son territoire, même si elle souhaite le faire. Les opérateurs connaissent ces règles et travaillent dès maintenant au passage à la 5G.

Selon les prévisions de l'Autorité de régulation des télécommunications (ARCEP), le lancement du déploiement de la 5G expérimenté actuellement sur plusieurs villes en France permettrait d'équiper 3 000 sites en 2022, 8 000 en 2024 et 12 000 en 2025. Cela reviendrait à couvrir deux tiers de la population en 2025 et le tiers restant en 2030.

À Nanterre, au début de l'année 2000, les services de la Ville de Nanterre ont reçu les quatre opérateurs, Bouygues, Free, Orange et SFR, afin de définir les modalités de travail. Il a été décidé que les opérateurs viendraient deux fois par an présenter le déploiement fait et les déploiements futurs des antennes 5G. Étant donné la marge de manœuvre quasi inexistante des communes en matière de régulation, de réseaux mobiles et d'autorisation d'installation, la Ville s'appuie sur les décisions de l'État pour éviter l'implémentation de ces antennes à proximité des établissements sensibles, notamment les écoles primaires, les collèges, les crèches, etc.

À ce jour, la majorité des antennes 5G déjà déployées sans être en service s'appuie sur les antennes 4G. Cependant, du fait de la caractéristique de cette nouvelle technologie des ondes courtes, la couverture du territoire par la 5G requerra son déploiement sur de nouveaux sites. En 2020, les antennes 5G inactives ont été installées sur 17 relais de téléphonie mobile à Nanterre.

Dans les faits, un opérateur n'est pas tenu de fournir une étude radio, modélisation de l'exposition aux ondes et de la couverture, dans le Dossier d'information mairie (DMI),

particulièrement chahuté pendant le débat de la loi Élan le 23 novembre 2018. Le texte abaisse en effet de deux à un mois le délai entre la date de dépôt du Dossier d'information remis par l'opérateur au maire et celle du dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme pour une installation nouvelle, ou de la date de dépôt des travaux lorsqu'il s'agit de modifications substantielles, modifications de support par exemple, apportées aux antennes relais.

Mais qui décide de l'implémentation de la 5G sur le territoire d'une commune ? Sur ce point, les règles sont claires et connues depuis longtemps. La jurisprudence applicable en la matière est celle de l'implémentation d'antennes relais depuis une décennie. Le Conseil d'État rappelle ainsi que seules les autorités d'État sont compétentes pour réglementer l'implantation des antennes de téléphonie mobile. Ces arrêtés rappellent que le gouvernement est responsable de la politique de télécommunications électroniques et leur mise en œuvre effective. Le Maire ne saurait donc réglementer par arrêté l'implémentation des antennes relais sur le territoire, sur sa commune, sur le fondement de son pouvoir de police générale. Le principe de précaution permet-il donc de s'opposer à la 5G ? Là encore, une analyse de la jurisprudence balaie cette possibilité. Le Conseil d'État est limpide. Le principe de précaution ne permet absolument pas à un maire d'outrepasser la limitation de son pouvoir dans le domaine de déploiement de la 5G. La haute juridiction estime ainsi que l'absence de pouvoir du maire s'applique même dans l'hypothèse où les valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques fixées par le décret ne prendraient pas suffisamment compte des exigences posées par le principe de précaution.

M. le Maire. Merci de cette réponse détaillée. Nous allons reprendre notre séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal 22 mars 2021

M. le Maire. Le premier point est l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 mars 2021. Il n'y a pas de remarque.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.

Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de la délégation d'attribution, pendant la période du 22 février au 6 juin 2021

M. le Maire. Le point suivant est le compte-rendu des décisions prises par le Maire en application de la délégation d'attribution, pendant la période du 22 février au 6 juin 2021. Il n'y a pas de question.

54. Approbation du compte de gestion 2020 du budget principal de la Ville présenté par le comptable public

M. le Maire. Nous passons maintenant au rapport n° 54, l'approbation du compte de gestion 2020 du budget principal de la Ville présenté par le comptable public. Je passe la parole à Samir Abdelouahed.

M. Samir ABDELOUAHED. Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. Le compte de gestion est un document établi par le comptable public. Il retrace l'ensemble des opérations de dépenses et de recettes, mais également la situation financière et patrimoniale de la commune.

Le compte de gestion soumis au vote du Conseil municipal de ce soir constate la stricte concordance des deux documents, le compte de gestion et le compte administratif que l'on va vous présenter juste après. Il vous est ainsi proposé d'approuver le compte de gestion du budget principal de la Ville pour l'exercice 2020 présenté par le comptable public.

M. le Maire. OK. Je vous propose de voter. Tout le monde a-t-il pu voter ?

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : 45 voix ;
- Contre : groupes « Nanterre Ensemble » et « Nous sommes Nanterre » ;
- Ne prend pas part au vote : M. Drouche.

Je vous propose de passer au rapport n° 55.

55. Approbation du compte administratif 2020 du budget principal de la Ville

M. le Maire. Il s'agit cette fois-ci de l'approbation du compte administratif 2020 du budget principal de la Ville. La parole est à Samir Abdelouahed.

Je cède la présidence de séance à Zahra Boudjemaï puisque telle est la loi.

Monsieur le Maire quitte la séance.

M. Samir ABDELOUAHED. Merci, Monsieur le Maire. Nous avons choisi de vous faire une projection PowerPoint pour que les choses soient le plus clair et compréhensible possible.

Nous allons maintenant aborder plus en détail le compte administratif 2020 qui retrace les dépenses et les recettes de l'exercice, avec d'abord les réalisations passées sur chaque section.

En fonctionnement, les recettes présentent un niveau d'exécution de 99 %. Vous noterez une baisse importante sur le secteur des dotations et des participations, qui s'explique notamment par un décalage des ressources attendues en 2020, mais qui seront bien sûr constatées en 2021.

Les réalisations atteignent 98 % en dépenses, dont près de 100 % sur la masse salariale.

Comme vous le savez, le niveau des dépenses de fonctionnement doit être nuancé puisque compte tenu des reversements importants opérés par la Ville, les dépenses liées à la péréquation et aux flux versés au territoire Paris Ouest La Défense à travers le FCCT ne répondent pas véritablement aux besoins des Nanterriens. En 2020, c'est donc 184 millions d'euros de dépenses de fonctionnement qui restent véritablement aux Nanterriens, soit 1 924 euros par habitant. Si on ne retranchait pas le FCCT et la péréquation, on aurait un chiffre qui avoisinerait les 2 600 euros par habitant. Vous voyez bien que la différence est quand même importante.

En investissement, en recettes, il est constaté un niveau de 69 %. Ce niveau n'est jamais très élevé puisque les sections sont inscrites en investissement et se réalisent en fonctionnement.

Les dépenses quant à elles, connaissent un niveau de réalisation de 89 %.

Le résultat de l'exercice 2020 qui en découle s'élève à plus de 3,2 millions d'euros. Celui-ci a été repris dans le budget 2021, que nous avons voté en mars dernier.

Nous ne pouvions pas parler du compte administratif 2020 sans évoquer la crise inédite, la crise sanitaire où Nanterre a fait le choix de la solidarité. En effet, les actions mises en place par la municipalité pour soutenir et protéger les Nanterriens sont multiples.

Nous avons fait le choix de vous en présenter quelques illustrations, d'abord autour de la santé avec, par exemple, l'achat de masques, de matériels, de gel hydroalcoolique. Autour de l'action sociale, avec par exemple la gratuité des prestations famille pour les quotients les plus bas ou encore la gratuité du stationnement pendant les périodes de confinement. Autour des activités culturelles et de loisirs. Autour de l'aide au secteur économique avec l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public ou encore l'aide financière pour les exploitants des marchés alimentaires. Autour de l'éducation, avec la mise en place d'écoles apprenantes ou encore le protocole sanitaire renforcé. Sans oublier évidemment le personnel communal avec le maintien des contrats temporaires, le versement d'une prime pour les agents mobilisés ou encore le développement du télétravail.

Vous l'aurez compris, cette crise a un coût. Il s'élève à plus de 10 millions d'euros, et s'explique d'abord en recettes, avec une baisse constatée à hauteur de 4,3 millions d'euros, qui s'explique principalement par la fermeture exceptionnelle de nos activités et la baisse des taxes, dont le niveau dépend de l'activité économique, et dans le même temps, en dépenses, avec une hausse qui s'élève à 6,5 millions d'euros.

Malgré ces contraintes, le désengagement financier de l'État s'est poursuivi, avec une nouvelle et dernière réduction de la DGF (Dotation globale de fonctionnement), imposée pour 1,3 million d'euros. Pour y revenir un instant, cette DGF est le principal concours de l'État aux collectivités. Pour ceux qui ne savent pas, je vais l'expliquer. À partir de 2021, cette DGF n'est plus, en tout cas à Nanterre. Il faudra donc composer avec cette nouvelle donne pour continuer de travailler à des budgets qui demandent toujours plus de paramètres complexes à intégrer. Donc, plus de DGF. Zéro. Pour rappel, en 2012, cette DGF était de 18 millions d'euros. Dans le même temps, il y a une hausse des prélèvements au titre de la péréquation pour plus 2,5 millions d'euros.

Ce compte administratif traduit aussi la mise en œuvre de nos premiers engagements municipaux, que nous avons portés devant les Nanterriens. Nanterre poursuit ses engagements en matière de transition écologique autour de la transition alimentaire avec la poursuite du développement d'une alimentation bio et durable dans nos écoles. Autour de la nature en ville avec le lancement du plan « 5 000 arbres » ou encore la végétalisation du centre de loisirs des Bizis. Autour de la mobilisation face à l'urgence climatique avec l'application de la charte d'engagement « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » et l'Écolabel. Bien entendu, autour de la mobilité douce avec la fameuse aide à l'acquisition de vélo à assistance électrique pour les Nanterriens, et le développement des pistes cyclables.

Nanterre reste une ville pour toutes et pour tous grâce à ses politiques ambitieuses, autour du logement, autour de la santé, autour de la solidarité, avec par exemple le démarrage du processus de création de la Maison des femmes. Nanterre développe la mixité dans tous les quartiers à travers son aménagement, avec la poursuite de la transformation des quartiers les plus populaires, le Parc Sud ou encore le Chemin de l'Île, mais également à travers l'éducation, avec le démarrage du plan Environnement numérique des écoles de Nanterre. Mon collègue, Jean-Pierre Bellier, en charge des questions éducatives, me dit que c'est bien. Cela me rassure.

Nanterre poursuit sa lutte contre les incivilités, avec la mission de médiation maintenue 7/7 jours, la poursuite du déploiement de la vidéoprotection. Nanterre développe la vie citoyenne et démocratique avec le lancement de la troisième édition du budget participatif 2020.

Enfin, Nanterre améliore le cadre de vie des habitants avec près de 26 millions d'euros consacrés en 2020 en investissements, qui s'expliquent par 14,6 millions d'euros réalisés en 2020 pour transformer la Ville, 4,6 millions d'euros de travaux réalisés dans nos équipements communaux, près de 7 millions d'euros d'acquisitions de matériels, de véhicules, de mobiliers ou encore d'études.

Plusieurs projets majeurs ont démarré sur le territoire de la Ville. Quelques illustrations s'affichent devant vous. La rénovation du Parc des Anciennes Mairies, les études pour la future maison de santé, les études pour la réhabilitation du théâtre des Amandiers, la reconstruction des vestiaires du stade Jean Guimier, les études pour la construction du groupe scolaire Gorki, ou encore les études pour la construction du premier groupe scolaire des Groues. Le fléchage n'est pas tout à fait vrai parce qu'on est là sur Parc Nord alors qu'en réalité, les Groues, ce sera un petit peu en décalé quand nous aurons les nouvelles limites, mais c'est à peu près par là.

Avant de clore cette présentation, je vous propose d'examiner nos ratios financiers, d'abord avec une épargne nette dégradée, qui devient négative en 2020 pour moins 3,2 millions d'euros. À noter que le remboursement de la dette a ainsi été en partie financé par nos ressources propres comme le permet la loi. Nanterre maîtrise son recours à l'emprunt en se désendettant en un an de 3,3 millions d'euros. La capacité de désendettement de la Ville reste satisfaisante avec dix années sous un niveau en dessous du seuil de prudence qui, je le rappelle, est fixé à douze ans. Je vous propose d'évoquer plus en détail ce volet dans la présentation du rapport annuel de la dette prévue un peu plus tard dans la soirée.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Zahra BOUDJEMAÏ. Merci, Samir. Les demandes de parole. Monsieur Oubuih.

M. Adam OUBUIH. Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les membres du Conseil municipal. Ce compte administratif 2020 nous permet, au-delà des chiffres, de savoir comment les 300 millions et plus de budget dont dispose notre Ville ont été dépensés, donc quels choix politiques ont été faits. La question que nous nous posons est de savoir quelle ambition pour Nanterre ce budget a servie, surtout dans ce contexte inédit que vous avez rappelé. En cherchant, j'avoue que nous n'avons pas trouvé, notamment si on regarde les chiffres très modestes du budget d'investissement qui ne sont pas à la hauteur de l'ambition vantée aux Nanterriens. Oui, nous avons vu et nous saluons le travail accompli par les agents municipaux, par les associations, par les Nanterriens dans la pandémie, mais nous n'avons pas trouvé un budget à la hauteur de la pandémie.

Sur la forme d'abord, quelle est l'ambition réelle traduite en budget de la mandature ? Est-ce qu'on a une projection à trois ans ou cinq ans jusqu'à la fin de la mandature ? Cela fait plusieurs fois que nous posons la question. Nous n'avons jamais eu de réponse. De deux choses l'une, soit il y en a une et vous ne voulez pas la partager, soit il n'y en a pas.

Deuxième question, pourquoi – cela a été dit, y compris lors des questions orales tout à l'heure – continuez-vous à consacrer une partie aussi importante de ce budget à vous plaindre de l'État ? Se plaindre n'a jamais fait une politique. Les moyens de la commune sont stables, vous l'avez reconnu vous-même, Monsieur Abdelouahed. Vous dites : l'État baisse les dotations, mais j'arrive à me désendetter, ce qui est intéressant. Preuve en est justement qu'il existait bien des moyens. Là où l'État s'est endetté quoiqu'il en coûte pour financer la relance, le chômage partiel, tous les vaccins distribués dans toute la France, y compris dans les centres municipaux de vaccination à Nanterre, les tests gratuits, la Mairie de Nanterre a fait le choix de se désendetter. C'est cela, la politique.

J'avoue que le plus important, au-delà de ce sujet de forme, ce n'est pas ce que l'État donne ou ne donne pas, c'est ce qu'on a fait avec ce budget, ce deuxième budget le plus grand par habitant en France, comme le reconnaît tout le monde, y compris la presse d'ailleurs lors d'un rapport récent ou la Chambre régionale des comptes. Qu'est-ce qu'on a fait de ce budget ? Cela, c'était sur la forme.

Sur le fond, on manque d'ambition. On n'a pas vu de plan de relance à Nanterre. On a vu un modeste petit plan, vous l'avez dit vous-même, de 26 millions d'euros d'investissement. 17 millions d'euros de désendettement, 26 millions d'euros d'investissement. Le premier projet d'investissement dans la ville est un financement conjoint avec l'État pour le théâtre des Amandiers, dont nous nous félicitons par ailleurs, mais cela en dit long sur l'ambition. Où sont les investissements pour l'insertion des Nanterriens sur le marché du travail ? Où sont les investissements promis en matière de développement durable ? Quelle est la stratégie de lutte contre les déserts médicaux ? Enfin, si vous voulez vraiment faire de Nanterre une ville pour vous, pourquoi négligez-vous autant la sécurité ? C'est moins de 3 % des investissements cette année. Vous savez autant que nous que ceux qui souffrent le plus de l'insécurité sont les plus modestes.

In fine, non, je suis désolé, je ne vois pas d'ambition. Je vois la même politique qui, depuis des années, sous couvert de faire de la politique pour tous par l'immobilier, est en réalité une politique qui maintient les Nanterriens qui sont dans la difficulté dans la difficulté.

Je vous remercie.

Mme Zahra BOUDJEMAÏ. Y a-t-il d'autres interventions ? Camille Bedin.

Mme Camille BEDIN. Bonsoir à tous. Je n'ajouterai pas grand-chose. Notre groupe est très aligné avec ce que vient de déclarer Monsieur Oubuih. C'est en fait ce que nous disons, pour ce qui nous concerne quelques-uns ici, depuis des années et pour cette mandature, depuis des mois, notamment lors des précédents débats d'orientations budgétaires ou débats que nous avons eus lors des deux, trois derniers Conseils municipaux. Nous avons soulevé précisément l'ensemble de ces points.

Au-delà de cela, j'aimerais simplement partager avec vous un constat qui rejoint ces conclusions. Je suis très frappée de voir que d'un côté, la Ville se construit, beaucoup – on pourrait se dire que quelque part, c'est une preuve de bonne santé, que tout va bien, que tout s'améliore – et qu'en réalité, je n'ai jamais rencontré autant de gens, dans mon entourage, voisinage ou dans le cadre de nos fonctions actuelles ou de la dernière campagne, partout dans tous les quartiers, qui s'en vont ou qui disent vouloir s'en aller de Nanterre parce que malgré la foi qu'ils ont mise dans cette ville à un moment donné de leur vie, y compris sur le plan financier, économique, en investissant dans cette ville, ils ne voient pas d'amélioration, voire pire, ils voient par moment des dégradations de situation dans leur cadre de vie, au quotidien. Je pense que c'est ce qui doit tous nous mobiliser ici. Nous sommes des élus locaux. Quand on entend des concitoyens dire que la situation ne s'améliore pas, voire qu'elle se dégrade, quand on voit l'ampleur des moyens de la Ville de Nanterre malgré tout ce que vous pouvez dire, c'est frappant et à un moment donné, cela doit retenir notre attention.

Pour ces raisons, nous voterons contre ce compte en cohérence avec les décisions déjà prises par le passé.

Mme Zahra BOUDJEMAÏ. Monsieur Didier Debord et ensuite je passerai la parole à Monsieur Samir Abdelouahed s'il n'y a pas d'autres interventions particulières.

M. Didier DEBORD. Mes chers collègues. La présentation du compte administratif est une figure de style. Elle revient chaque année et chaque collectivité est tenue de procéder à celle-ci. C'est l'occasion d'expliquer notre stratégie en matière de gestion financière avec transparence et pédagogie. Les documents qui nous sont transmis en attestent.

Bien sûr, je ne partagerai pas les interventions précédentes. Je crois que les habitants de Nanterre ne s'y trompent pas. Chacun doit prendre sa responsabilité et agir en conséquence. L'État doit prendre ses responsabilités et mettre en œuvre les politiques qui relèvent de sa compétence, notamment la sécurité sur le territoire national pour ne citer que celle-ci. Les collectivités, quel que soit leur échelon, prennent leurs responsabilités et Nanterre prend ses responsabilités dans les secteurs qui relèvent de sa compétence.

Contrairement à ce que vous pouvez dire, les habitants de Nanterre ne se trompent pas de cible lorsqu'il s'agit de (*coupure micro*)...

Le contexte sanitaire que nous avons traversé et qui persiste encore ne nous a pas empêchés de poursuivre une politique ambitieuse, tournée vers les habitants. Je ne reciterai pas tous les exemples que mon collègue a présentés. Je vais me cantonner à la période de la crise sanitaire, c'est peut-être une déformation au regard de ma délégation et de ma responsabilité.

La crise sanitaire a fortement et durablement impacté les finances de la collectivité, comme elle a impacté les finances des autres collectivités territoriales. Face à cette crise inédite et particulièrement anxiogène, dès le départ et conformément aux valeurs qui lui sont chères, notre municipalité a fait le choix de la solidarité, notamment envers les plus fragiles d'entre nous. C'est un choix qui est totalement assumé et c'est un choix qui a engendré des dépenses supplémentaires, cela a été évoqué tout à l'heure, notamment en personnel. On parlait de l'engagement vis-à-vis du service public de l'enseignement. Donc, des dépenses en personnel supplémentaires. Nous avons accompagné, même si cela ne relevait pas de notre compétence, les commerçants de Nanterre. Nous avons aussi accompagné les acteurs de la culture. Je vous rappelle l'engagement que nous avons pris suite à l'animation de parades notamment. Nous avons pris également des engagements à l'égard de l'ensemble des agents de la collectivité qui ont répondu présents dans ces temps difficiles.

On l'a vu, la crise sanitaire a pesé sur les finances de la collectivité, cela a été également rappelé tout à l'heure, entre 10 et 13 millions d'euros entre les recettes moindres et les dépenses supplémentaires. Cette somme, c'est un fait, n'a pas été compensée ou elle l'a été partiellement par l'État qui n'aurait pu mener à bien un certain nombre d'initiatives sans le soutien des collectivités locales. Cette situation s'est aggravée – ce n'est pas se plaindre, c'est rappeler des faits – par le désengagement de l'État. L'État apporte moins de soutien financier aux collectivités locales. C'est un fait. L'ensemble des collectivités, que ce soit des collectivités de gauche ou de droite, le rappellent systématiquement. Alors qu'il transfère de plus en plus de missions aux collectivités locales, l'État se désengage financièrement. Il nous faut donc faire avec cet état de fait et ce n'est pas toujours facile.

Malgré cela, contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure, je pense que la Ville a fait des efforts pour maintenir sa capacité d'investissement à un haut niveau en diversifiant ses ressources et ses dépenses. On a vu dans le cadre du budget primitif que nous avons un programme d'investissement pluriannuel, qui est ambitieux, dans lequel on donne la part à l'éducation, au logement, à la prévention, aux solidarités, pour ne citer que celles-ci.

Le dernier point sur lequel je voudrais intervenir est sur la dette, sur la gestion. J'entends qu'il faut s'endetter, mais pour s'endetter, il faut être en capacité de rembourser, et que ce remboursement soit compatible avec les ressources de la collectivité. Quand je parle des ressources de la collectivité, je dis la capacité des habitants à payer de l'impôt, puisque c'est quand même les ressources de la collectivité.

Je rappellerai que la gestion de la dette de la Ville est une gestion saine. Elle diminue légèrement, 24 euros par habitant. Je dirais que nous sommes plutôt dans la stabilité. L'encours de la dette autour des dix ans est également quelque chose de raisonnable pour une collectivité comme la nôtre.

Globalement, je dirais pour terminer que les données et les chiffres qui nous sont présentés confirment que nous menons une gestion rigoureuse et responsable, que cette gestion n'est pas incompatible avec notre volonté de développer des politiques publiques autour de la solidarité et de la réponse que nous sommes en capacité d'apporter aux habitants de la Ville. C'est aussi la possibilité de préparer de façon constructive l'avenir de la Ville de Nanterre.

Je vous remercie.

Mme Zahra BOUDJEMAI. Merci. La parole a été demandée par Hakim Allal avant de redonner la parole à Samir Abdelouahed.

M. Hakim ALLAL. Merci, Zahra. Mes chers collègues. L'originalité de mon intervention, comme vous pouvez le voir, après quelques séances du Conseil municipal où nous avons voté le budget annuel de la Ville, est que le constat reste le même. Le budget de la collectivité reste complexe. La situation sanitaire, dont nous ne sommes toujours pas sortis, a causé de nombreux dommages collatéraux dans la population mettant en évidence et accentuant les inégalités entre les différentes couches de la population.

Malgré ce contexte complexe, il est de notre responsabilité de proposer les meilleures solutions possible afin de juguler les effets négatifs provoqués par la Covid. Cette situation inédite nous a obligés à investir de l'argent que nous aurions préféré utiliser pour améliorer au mieux les conditions de vie des Nanterriennes et des Nanterriens, avec une hausse des dépenses de 6,5 millions d'euros pour lutter contre la pandémie. En parallèle, nous avons eu une perte significative des recettes, 4,3 millions d'euros. Vous imaginez bien qu'il a fallu trouver des finances. Il apparaît que la position que nous occupons est précaire et inédite. Malgré une aide de l'ARS et du Conseil départemental à hauteur de 900 000 euros, une aide de l'État pouvait être attendue. Oui, je sais, cela dérange de poser cette question, mais c'est important. L'absorption des dépenses effectuées par la Ville dans la lutte contre la Covid n'a pas eu lieu. Ces aides ont pris la direction du secteur privé, dans la continuité de la politique étatique actuelle préférant affaiblir le secteur public au profit d'une privatisation outrancière.

Malgré toutes ces difficultés, nous avons pu voir une solidarité naître dans les couloirs de la Mairie où l'équipe municipale et les services municipaux ont regorgé d'ingéniosité afin de rester au plus proche des habitants souvent isolés et confinés. Mais c'est aussi avec le partenariat et l'aide de nombreuses associations que tous les dispositifs d'aide ont pu avoir une grande efficacité.

Au-delà des difficultés financières que nous pouvons connaître, de nombreux projets ont pu être menés à bien, tels que celui de la Maison des femmes, du numérique, de l'écologie ou de l'aide à l'emploi auprès des jeunes.

Je vous remercie.

Mme Zahra BOUDJEMAÏ. Merci. La parole est enfin à Samir Abdelouahed.

M. Samir ABDELOUAHED. Merci. Rapidement, avant de voter le compte administratif, je vais tenter de répondre aux questions qui ont été soulevées, notamment à Monsieur Oubuih. Monsieur Oubuih, quand vous tenez ce genre de propos, je vous le dis honnêtement, peut-être cherchez-vous à attaquer le Conseil municipal, le Maire, je ne sais qui, mais la réalité est que vous attaquez les Nanterriens avant tout.

Intervention hors micro.

Je vous ai laissé parler, je vous demande la même chose, s'il vous plait, Monsieur Oubuih.

Intervention hors micro

Mme Zahra BOUDJEMAÏ. Non, la parole est maintenant à Monsieur Abdelouahed. Vous avez pris la parole. Je vous remercie.

M. Samir ABDELOUAHED. Je disais que vous êtes en train d'attaquer les Nanterriens et une nouvelle fois, comme Madame Bedin, vous ne rendez pas service aux Nanterriens en disant ces choses-là. D'abord, vous dites que le budget est de 300 millions d'euros. OK sur le papier, mais le message donné aux institutions, c'est ce qui revient véritablement aux Nanterriens, – je l'ai présenté aujourd'hui à travers ce compte administratif, les chiffres ne mentent pas – c'est 184 millions d'euros. Je vous demanderai à l'avenir de bien intégrer ce chiffre. Je pense que si vous voulez être un peu plus en phase avec ce dont on a besoin comme message, il faut choisir votre camp, choisir une colonne vertébrale qui soit en lien avec la vérité. Je ne vous demande pas de travestir quoi que ce soit, mais de rester dans le lien avec la vérité.

Vous parlez d'investissements qui n'auraient pas été tenus. Je vous rappelle que la Covid est passée par là et qu'un grand nombre d'opérations ont été décalées dans le temps. Vous parlez de pandémie. J'ai envie de savoir ce qu'a fait le gouvernement. Il a fait des appels à projets où nos services ont dû aller creuser pour essayer de comprendre sur quels sujets on va grappiller quelques centaines de milliers d'euros. C'est cela la réalité. Le plan de relance se limite à cela. Monsieur Oubuih, si vous voulez rendre service aux Nanterriens, allez demander des comptes au gouvernement, dont quelque part, vous faites partie de la famille politique. Si vous voulez rendre service à Nanterre, je vous conseille vivement d'emprunter cette voie.

Vous parlez de nous plaindre à l'État, mais en même temps, comme l'ont rappelé mes collègues, il y a des sujets, la sécurité, l'emploi, où j'ai envie de vous demander : qu'a fait l'État ? À Nanterre, pas grand-chose.

Je voudrais aussi que l'on regarde ce qui se passe autour de nous. La réalité est que notre ville se transforme, change. Elle change avec ses habitants, contrairement à ce qui a été fait dans l'histoire dans beaucoup de villes qui nous entourent. J'aurais bien aimé vous entendre parler des logements sociaux qui n'ont pas été construits, quitte à payer des amendes et ne pas respecter la loi SRU dans de nombreuses villes autour de nous. Nous voulons continuer de transformer la ville, continuer cette dynamique qui inclut les habitants et non pas qui les exclut.

Mme Zahra BOUDJEMAÏ. Le débat est maintenant clos. Nous allons pouvoir passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : 45 voix ;
- Contre : groupes « Nanterre Ensemble » et « Nous sommes Nanterre » ;
- Ne prend pas part au vote : M. Jarry.

Merci.

56. Affectation du résultat de l'exercice 2020 du budget principal de la Ville

M. le Maire. Nous passons à l'affectation du résultat de l'exercice 2020 du budget principal de la Ville. Samir Abdelouahed.

M. Samir ABDELOUAHED. Merci, Monsieur le Maire. La présente délibération a pour objet d'affecter le résultat du budget principal de la Ville pour l'exercice 2020. Seul le résultat de la section fonctionnement fait l'objet d'une affectation. Le résultat de fonctionnement 2020 à affecter est de 4 749 355,92 euros. Comme l'impose la comptabilité M14, la Ville doit à minima couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, soit 1 576 778,38 euros.

Il vous est donc proposé d'affecter le résultat de la section fonctionnement qui s'élève à 4 749 355,92 euros de la façon suivante : 1 576 778,38 euros pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, et de reporter en section fonctionnement le reliquat, soit 3 175 577,54 euros.

M. le Maire. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : 45 voix ;
- Contre : groupe « Nanterre Ensemble » et M. Oubuih ;

- Ne prend pas part au vote : Mme Feugas.

57. Approbation du compte de gestion 2020 du budget annexe de la restauration du personnel communal présenté par le comptable public

M. le Maire. Nous passons au 57, approbation du compte de gestion 2020 du budget annexe de la restauration du personnel communal. Samir Abdelouahed.

M. Samir ABDELOUAHED. Comme nous l'avons fait précédemment pour le budget principal, il s'agit à présent de délibérer sur le compte de gestion du budget annexe de restauration du personnel communal. Il vous est donc proposé d'approuver le compte de gestion du budget annexe de restauration du personnel communal pour l'exercice 2020 présenté par le comptable public.

M. le Maire. Je propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : 46 voix ;
- Contre : Mme Bedin, Mme Decis Lartigau (pouvoir à Mme Bedin), Mme Maufrais et le groupe « Nous sommes Nanterre » ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Boughezala et M. Ribault.

58. Approbation du compte administratif 2020 du budget annexe de la restauration du personnel communal

M. le Maire. Nous passons au n° 58, approbation du compte administratif 2020 du budget annexe de la restauration du personnel. Je cède de nouveau la présidence à Zahra Boudjemaï.

Monsieur le Maire quitte la séance.

Mme Zahra BOUDJEMAÏ. Cela va être rapide, le temps qu'il atteigne la porte. Je vous propose d'approuver le compte administratif du budget annexe de la restauration du personnel, le résultat étant au total de 3 763,80 euros. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : 45 voix ;
- Contre : groupe « Nanterre Ensemble » et Mme Feugas
- Ne prend pas part au vote : M. Jarry et M. Oubuih.

59. Affectation du résultat de l'exercice 2020 du budget annexe de la restauration du personnel communal

M. le Maire. Le n° 59 est l'affectation du résultat de l'exercice 2020 du budget annexe de la restauration du personnel communal. Samir Abdelouahed.

M. Samir ABDELOUAHED. L'affectation du résultat 2020 du budget annexe de la restauration du personnel communal est plus simple que pour le budget principal de la Ville.

En effet, la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement dans la mesure où elle dégage un excédent, le résultat de fonctionnement à affecter s'élève à 1 152,26 euros. Il vous est donc proposé d'affecter le résultat de la section fonctionnement reporté pour la somme de 1 152,26 euros.

M. le Maire. Je propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : 46 voix ;
- Contre : groupes « Nanterre Ensemble » et « Nous sommes Nanterre » ;

60. Gestion de la dette communale - Rapport annuel

M. le Maire. Nous passons au 60, gestion de la dette communale, rapport annuel. Samir Abdelouahed.

M. Samir ABDELOUAHED. Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, vous avez reçu il y a quelques jours le rapport annuel de la dette qui retrace l'état des lieux de l'année 2020 ainsi que les objectifs proposés pour l'année 2021. Je vous propose ce soir de revenir sur les principaux éléments qui démontrent que Nanterre maîtrise son volume de dette et sa capacité à la rembourser comme l'avait confirmé la CRC dans son dernier rapport, et que Nanterre recherche toujours les taux les plus attractifs permettant d'optimiser ses charges financières.

Je vous propose de présenter rapidement les chiffres clés pour 2020. L'encours global de dette s'élève fin 2020 à 150,9 millions d'euros. Ce niveau est constaté à la baisse par rapport à 2019, avec un désendettement de 3,3 millions d'euros en un an. Cet encours représente 48 contrats d'emprunt qui ont été signés auprès de dix établissements bancaires différents. La dette de Nanterre demeure saine puisqu'il n'y a aucun contrat d'emprunt à risque élevé. Il faudrait en effet dix années à la Ville pour éteindre sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne au remboursement de ces annuités. Il s'agit d'un niveau favorable, qui se situe en dessous du seuil de prudence fixé par la loi à douze ans.

La dette communale est davantage tournée vers les taux fixes avec près de 79 % d'encours. Le solde de 21 % est constitué d'emprunts à taux variable. Cette répartition s'explique surtout par la stratégie d'endettement menée par la Ville depuis plusieurs années, qui consiste à retenir majoritairement des taux fixes pour les nouveaux financements. Ce choix présente l'avantage de figer dans l'encours de la Ville des conditions financières qui ont atteint leur plus bas historique, mais qui remontent actuellement. Donc, « à faire gaffe ».

Le taux d'intérêt moyen fin 2020 est à 1,37 % contre 2,2 % pour les communes appartenant à la même strate. Dans ce contexte, la Ville a dégagé près de 1,2 million d'euros sur ses frais financiers. C'est autant de charges en moins qui viennent optimiser la capacité d'épargne dégagée par la Ville.

Enfin, la Ville s'est désendettée de 3,3 millions d'euros en un an. L'encours de dette par habitant se situe à présent à 1 577 euros par habitant. Il s'agit d'un niveau bien en dessous de certaines villes appartenant à la même strate. Rueil-Malmaison par exemple, commune collée à Nanterre, présente une dette de 2 400 euros par habitant en 2019. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Maire. Merci. Alexis Martin.

M. Alexis MARTIN. Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Dans ce contexte budgétaire contraignant, le taux de 1,37 %, historiquement bas, démontre que nos finances communales sont gérées avec sérieux et compétence par nos agents et inspirent confiance à nos partenaires financiers. Nous saluons également la volonté manifeste de diversifier les

banques partenaires, ce qui est sain pour ne pas dépendre d'un seul acteur, ainsi que la proportion importante de taux fixes, ce qui est plus prudent.

Cela dit, au regard des enjeux climatiques, il nous semblerait pertinent que des critères de sélection soient ajoutés pour choisir les banques les plus vertueuses, notamment celles dont les investissements sont les plus décarbonées et pour leur envoyer un message d'exigence environnementale. Dans le classement des Amis de la Terre, les trois banques françaises les plus mal notées sont la Société Générale, le Crédit Agricole et la BNP Paribas quand les trois banques les mieux notées sont la NEF, le Crédit Coopératif et la Banque Postale. D'après un rapport d'OXFAM, l'empreinte carbone des banques françaises représente plus de quatre fois les émissions de gaz à effet de serre de la France entière, ce qui n'est pas compatible avec les objectifs de la COP21. Ainsi, les émissions annuelles du Crédit Agricole sont estimées à 585 millions d'équivalent en CO², de 505 millions de tonnes pour la Société Générale quand les émissions de la France ne sont que de 445 millions de tonnes en comparaison.

Nous saluons au passage le poids non négligeable dans la dette communale du Crédit Coopératif, qui représente 6,7 % et qui a d'ailleurs son siège à Nanterre. Il conviendrait donc à l'avenir de réduire le poids du Crédit Agricole, qui représente 17,4 % et de la Société Générale, qui représente 8,3 %, à moins que la politique en termes d'investissement de ces banques change fondamentalement dans les prochaines d'années. Sous l'égide de l'ONU, 43 banques se sont d'ailleurs engagées au mois d'avril dernier à aligner leur portefeuille de crédits et d'investissement sur une trajectoire visant à atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050. Parmi ces banques, on peut citer la Banque Postale et la Société Générale. On peut espérer pour cette dernière que cet engagement ne reste pas de vains mots comme c'est souvent le cas pour les engagements sur un temps aussi long. Dans notre défense du climat, du local au global, il n'y a qu'un pas et surtout une exigence de cohérence pour réaliser ce cercle vertueux.

Merci à vous.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : 46 voix ;
- Contre : Mme Bedin, M. Boughezala, Mme Decis Lartigau (pouvoir à Mme Bedin), M. Ribault et le groupe « Nous sommes Nanterre » ;
- Ne prend pas part au vote : Mme Maufrais.

61. Fixation des tarifs au quotient familial de la rentrée scolaire 2021 à la fin des vacances d'été 2022

M. le Maire. Nous passons au 61, fixation des tarifs au quotient familial de la rentrée 2021 à la fin des vacances de l'été 2022. Caroline Cor rapporte.

Mme Caroline COR. Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de fixer, comme chaque année sauf l'année dernière, les tarifs des différentes activités qui rythment la vie des enfants et des jeunes pour la prochaine année scolaire. Il s'agit de la restauration scolaire, des centres de loisirs, des accueils du matin et du soir, des activités culturelles, des activités pour les jeunes, sportives, les séjours, les classes découverte.

Depuis longtemps déjà, la politique tarifaire de la Ville est un outil important de la politique sociale, basé sur un quotient lié aux revenus des familles. La traduction concrète de cette tarification est la Carte famille, avec un mode de calcul en fonction du revenu fiscal de référence. Cette carte a été mise en place en 2012.

Une évaluation de cette politique tarifaire a été faite en 2018 et a montré que les objectifs visés sont atteints en rendant les différentes activités accessibles à tous et en assurant une mixité sociale importante, réelle, notamment au sein du conservatoire à rayonnement départemental de musique, danse et théâtre. Je tiens à rappeler aussi qu'aucun usager ne paie le coût réel du service, quelle que soit l'activité.

Comme chaque année, à l'exception de l'année dernière, une augmentation strictement indexée sur le coût de la vie est proposée. Pour l'année 2021-2022, cette augmentation est de 0,3 %, à l'exception des arts plastiques dont l'augmentation est de 2 % afin de réajuster la participation financière à la prestation.

En juillet dernier, nous avons décidé de geler les tarifs pour cette année et de ne pas appliquer l'augmentation qui aurait dû être de 1 %. Nous reprenons là un rythme normal de réajustement des tarifs.

Je précise enfin que les tarifs des vacances familiales de cet été ne sont pas augmentés.

Je vous remercie.

M. le Maire. Merci. Il n'y a pas de remarque. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Abdelouahed et M. Diaby (pouvoir à M. Abdelouahed)

62. Projet de Rénovation d'Intérêt National (PRIN) du quartier Parc Sud (deuxième phase), Projet de Rénovation d'Intérêt Régional (PRIR) du quartier Chemin de l'Île, Projet de Rénovation d'Intérêt Régional (PRIR) du Petit Nanterre-Potagers/abords du CASH - Évolution des éléments financiers de la convention NPNRU valant avenant n° 1 à la convention approuvée en 2019

M. le Maire. Nous passons au 62, projet d'Intérêt national, rénovation du Parc Sud. C'est plutôt un avenant à une convention qui est déjà passée plusieurs fois au Conseil. Raphaël Adam.

M. Raphaël ADAM. Merci, Monsieur le Maire. Comme vous l'indiquez, nous revenons sur la délibération qui avait été prise le 6 juillet 2020 pour vous autoriser à signer l'avenant n° 1 à la convention qui avait été approuvée en 2019. Il s'agit aujourd'hui de vous présenter le tableau avec l'évolution des éléments financiers entre les différents partenaires, la Ville, les bailleurs sociaux, l'Agence nationale de rénovation urbaine et la Région Île-de-France.

L'avenant stabilisé concerne à la fois le quartier du Parc Sud dans le cadre du projet NPNRU, mais également le quartier du Chemin de l'Île et le quartier du Petit Nanterre-Potagers et les abords du CASH.

Pour faire un point sur les avancées, ce qui a pu découler de la signature de la convention et des premiers échanges, nous avons : le groupe scolaire Gorki, pour lequel les travaux d'aménagement vont commencer pour une durée de trois ans à partir de cet été ; le centre commercial des Fontenelles, qui se terminera à la fin de l'année 2021 et devrait pouvoir être inauguré avec l'installation d'Aldi et la livraison des abords pour le début d'année 2022 ; il y a quelques semaines, la démolition du 99-105 à Picasso, qui a pu démarrer ; pour la rentrée

prochaine, le début des travaux sur la tour pilote pour les Tours Aillaud dans le cadre de la rénovation thermique des bâtiments.

Sur les deux autres secteurs, dans le cadre de la convention NPNRU, nous allons procéder à la création d'une Zone d'aménagement concertée et d'une concession d'aménagement. Pour ce qui concerne le Petit Nanterre, la convention est identique à celle de 2018. Le relogement est terminé pour les locaux. La démolition de la Cité des Potagers est lancée et le projet mené par RATP Habitat sera présenté aux habitants – le lauréat a déjà été retenu – et la réalisation et l'aménagement du jardin. Le projet de réaménagement pour le Petit Nanterre est un projet de 130 logements, créés dans la Cité des Potagers et l'aménagement d'un jardin de plus de 8 000 mètres carrés. La présentation sera faite aux habitants à la rentrée de septembre.

M. le Maire. Monsieur Oubuih, vous avez la parole.

M. Adam OUBUIH. Je vous remercie. Vous n'avez pas de chance, Monsieur Abdelouahed parce que vous me demandez ce que l'État fait pour Nanterre et cela tombe très bien. Je regarde les tableaux que vous avez transmis. Sur l'opération du Parc Sud, l'État finance 150 millions sur les 225. Sur l'opération du Chemin de l'Ile, il finance 63 sur les 75 millions. Sur le Petit Nanterre, il finance 15 millions sur les 24 millions.

Intervention hors micro.

Je vais finir ma question, s'il vous plaît. C'est une réponse concrète. Par ailleurs, je regrette que nous n'ayons pas suivi les mêmes cours de finances publiques. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la Chambre régionale des comptes, c'est Bercy, tout le monde sauf vous dit que les écritures et le retraitement que vous faites sur le budget ne reflètent pas la réalité des moyens de Nanterre.

Nous nous félicitons évidemment de ces opérations. C'est dommage d'ailleurs que l'on n'ait pas fait le lien avec le point 82 qui parlait de la démarche labellisation Cité éducative, programme piloté par l'État, pour avoir une vision un peu plus globale sur la politique que l'on veut mettre en œuvre dans le quartier du Parc.

Nos questions sont simples. Comment comptez-vous recréer la mixité sociale – c'est le terme que vous utilisez – dans ces trois quartiers ? Qu'est-ce que vous entendez précisément par le terme « mixité sociale » ? Y affectez-vous un indicateur concret ?

Nous avons fait quelques calculs. Pour le quartier du parc, c'est 225 millions d'euros, donc 17 000 euros par habitant – c'est l'effort le plus important – qui sont mobilisés en très large partie par l'État et ses agences. Est-ce qu'il s'agit de construire de nouveaux ensembles immobiliers, notamment des bureaux, à deux pas de La Défense ? Quel est le volet éducatif que vous comptez mettre en place ? Comment comptez-vous améliorer la qualité de vie, notamment sur le sujet des incivilités ? Bref, au-delà des constructions nouvelles, comment comptez-vous accompagner l'effort de l'État ? 17 000 euros par habitant sur le quartier du Parc.

Sur le quartier du Chemin de l'Ile, on est à 83 millions, soit 6 800 euros par habitant, un effort trois fois moindre. Comment comptez-vous valoriser la proximité de ce quartier avec les bords de Seine et recréer, au-delà, et je vous cite « des réflexions en cours » une véritable offre de service en matière de santé, d'insertion et d'activité ?

Enfin, sur le Petit Nanterre, on descend à 2 800 euros par habitant, donc encore trois fois moins. Au-delà de la construction de logements, comment comptez-vous recréer de l'activité dans ce quartier de près de 10 000 habitants, ces trois quartiers ayant en commun d'avoir plus d'un tiers de la population qui a moins de 19 ans ?

Je vous remercie.

M. le Maire. Raphaël Adam.

M. Raphaël ADAM. Je pense qu'effectivement, nous n'avons pas les mêmes caulettes. Certes, l'État participe. Nous n'avons jamais dit que l'État ne participait pas aux projets de rénovation urbaine et c'est bien pour cela qu'il y a une Agence nationale de rénovation urbaine, même s'il faut parfois lui forcer la main pour arriver à adapter sa conception, être dans de la rénovation et pas uniquement dans la destruction/reconstruction. C'est quand même une innovation que l'on fait, quand on dit que l'on ne fait pas avancer les choses à Nanterre. C'est le premier point. Après, vous verrez quand même que c'est la Ville qui a la plus grosse part dans ces trois projets ainsi que les bailleurs. Certes, il y a un financement de la NRU et de l'État, mais l'investissement n'est pas forcément massif.

Vous nous dites qu'on n'a pas de vision à part la création des logements. Je vous ai déjà parlé de ce qui avait été engagé. Les premiers éléments qui ont été faits ont été la livraison du marché, nous étions sur de l'activité économique, la rénovation du centre commercial des Fontenelles, nous étions sur de l'activité commerciale, la rénovation du groupe scolaire Gorki puisque vous parlez du label Cité éducative, que mon collègue Jean-Pierre abordera. Je pense qu'il y a un certain nombre d'éléments sur lesquels nous avançons pour offrir cette mixité sociale.

J'étais lundi avec les équipes et avec mes confrères de Paris Ouest La Défense du Comité de territoires sur un conseil technique justement sur l'application de la mixité sociale. Nous avons pu observer la démarche qui était engagée et nous n'avons vue directement sur une carte. Cela permettait de pouvoir se rendre compte visuellement de la politique que l'on mène à Nanterre en termes de maîtrise sur les prix de sortie des logements, en termes de mixité dans les quartiers. On voit clairement le travail de ventilation entre le Parc que l'on avait 1995 et ce que l'on a aujourd'hui. Cette ventilation n'existe nulle part ailleurs dans notre territoire.

M. le Maire. Il ne faudrait pas que les habitants du quartier des Chemin de l'Ile, du Parc ou du Petit Nanterre croient que tout cela atterrit dans leur quartier. Une partie assez importante des sommes qui sont annoncées sont en réalité destinées à la reconstruction des logements sociaux ailleurs. Forcément, tout cet argent n'est pas investi pour le quartier. Cela dit, cet argent est globalement nécessaire. Nous nous réjouissons que le Conseil départemental ait accepté enfin de bouger sa position. Pendant six ans, il a refusé toute mobilisation de moyens financiers pour les quartiers populaires. Une première enveloppe de 150 millions d'euros est annoncée. Nous espérons qu'au moins 20 millions d'euros seront accordés à ces quartiers de Nanterre puisqu'à ce jour, des opérations importantes, par exemple autour de la résidentialisation, que nous voulons accompagner, ne sont pas financées.

J'ajoute qu'il y a une petite supercherie dans ce que fait l'État. Une partie de l'argent qui est annoncé comme des subventions est en réalité de l'argent que l'on doit rendre d'une autre manière puisqu'il faut accepter de donner des terrains gratuits à Action Logement pour y construire des logements. Évidemment dans des quartiers comme le quartier du Parc Sud où la densité est déjà importante, trouver des terrains gratuits pour construire des logements n'est pas simple et pèse forcément sur les opérations. Vous voyez que tout n'est pas aussi simple que cela.

Ces dernières années, par rapport à 2012, la proportion de logements sociaux dans les quartiers Politique de la ville a baissé de 10 % à Nanterre. C'est un déplacement. Nous avons des chiffres sur le quotient familial des familles pour les écoles, par exemple des Provinces Françaises, Lucie Aubrac, ou celles du Petit Nanterre et l'école La Fontaine aux Canibouts, qui montrent une évolution dans un sens positif d'une plus grande mixité.

Je vous propose de voter ce rapport qui est évidemment important pour les habitants de ces quartiers et pour tout Nanterre parce que quand un quartier souffre dans Nanterre, tout Nanterre souffre.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité ;

- Ne prennent pas part au vote : Mme Boudjemaï, Mme Courtaux, M. Hmani et M. Drouche.

Si on n'est pas prêt sur les deux rapports suivants, ceux de la SEMNA, nous allons les mettre de côté.

65. Acquisition par la Ville de voies et espaces publics propriétés de Hauts-de-Seine Habitat

M. le Maire. Nous allons passer au 65, l'acquisition par la Ville de voies et espaces publics propriétés de Hauts-de-Seine Habitat. C'est Raphaël Adam qui rapporte.

M. Raphaël ADAM. *Intervention hors micro (problème technique)*

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité.

66. Acquisition d'un terrain situé 39 avenue de la République

M. Raphaël ADAM. *Intervention hors micro (problème technique)*

M. le Maire. M. Nils Desmoulins, vous avez la parole.

M. Nils DESMOULINS. *Début de l'intervention hors micro.* L'appel à projets sera lancé en vue d'installer promptement un agriculteur. Projet professionnel d'économie locale, il sera demandé qu'ils répondent à ceci : participer au dynamisme de la Ville en s'insérant dans son tissu et ses filières, qu'il conserve le sol et le fasse revivre comme le souvenir du lieu qui le précède et soit lien en souverain à tous les habitants. Les services sont très impliqués en tout point. Il faut les remercier, leur travail est précieux. Il importe enfin que ce projet ne soit pas que statistiquement une dé-densification, mais un espace commun de vie et de partage et d'entraîn citoyen. Merci.

M. le Maire. Mme Camille Bedin, vous avez la parole.

Mme Camille BEDIN. Un petit commentaire. En matière de résistance, comme vous dites, de développement durable et d'agriculture urbaine, nous avons un territoire juste à côté, la « Ferme du bonheur », qui, en termes d'agriculture urbaine, est extrêmement innovant. C'est un haut lieu d'expérimentation référencé pour cela depuis des années. Cela fait un peu mal aux oreilles d'entendre dire que c'est le premier lieu d'agriculture urbaine que vous allez avoir avec ce petit bout de terrain. C'est bien, on pourrait un million de fois mieux juste grâce à ce que vous avez avec la « Ferme du bonheur » à 300 mètres de là.

M. le Maire. Mme Feaugas, vous avez la parole.

Mme Barbara FEAUGAS. Monsieur le Maire, chers collègues. Je compléterai rapidement sur le jardin qui est cultivé au niveau de l'épicerie solidaire, mon épicerie, tout le terrain qui a été mis à disposition par la Mairie, je le reconnais et je vous en remercie. Il n'y a pas un endroit du jardin qui n'est pas cultivé. Nous avons mangé les premières fraises, les premières tomates et nous avons également vendu à nos clients des salades du jardin. C'est concret.

M. le Maire. M. Eric Drouche, vous avez la parole.

M. Eric DROUCHE. Par rapport au projet, nous ne sommes pas là pour parler de concurrence. Quand vous faites quelque chose de bien, il faut le dire ; quand vous faites quelque chose de mal, il faut aussi avoir l'honnêteté d'avoir des arguments pour dire que

pour nous, ce n'est pas bien. Un projet où on va permettre à un agriculteur de s'installer est quelque chose de nouveau, même s'il y a des précédents et que des choses existent à Nanterre.

Je voulais donc saluer le nouveau projet. J'espère que vous penserez aux écoles et aux enfants avec la possibilité de visites, de travailler le partenariat, et que ce soit ouvert à tout le monde. Dans votre projet municipal, c'est pour toutes et pour tous. J'espère que vous n'oublierez personne. Je le répète, un nouveau projet est toujours bénéfique. Même si des choses existaient avant, il ne faut pas parler de concurrence, il faut parler de choses qui arrivent en plus. Pour une fois qu'il y a quelque chose en plus, je dis : bravo.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Jarry et M. Sage.

Peut-on reprendre le n° 63 ?

Il faut noter que je ne vote pas, comme c'est un achat PLD dont je suis membre du conseil d'administration.

63. Rapport annuel 2020 des représentants du Conseil municipal de Nanterre siégeant au Conseil d'administration de la SEMNA (et présentation des comptes-rendus annuels d'activités à la collectivité locale qui seront votés au Conseil de territoire de Paris Ouest La Défense)

M. le Maire. Rachid Tayeb.

M. Rachid TAYEB. Merci, Monsieur le Maire. Désolé pour ce problème technique, mais c'est ça le direct. Je vais essayer de me coordonner au maximum avec Chris pour avancer au même moment.

Comme chaque année, nous présentons un rapport sommaire de l'activité de la SEMNA et de la SPLNA. Je vais essayer de faire vite et court pour laisser un peu de temps aux questions.

Nous n'avons rien d'original à la SEMNA, nous avons aussi été bouleversés par la crise sanitaire. Il y a eu nécessité de recours au travail partiel pour une partie du personnel quand c'est possible et la mise en place du télétravail pour une partie.

Vous avez constaté la fermeture sèche de l'espace Chevreul pour plusieurs mois. On a enregistré, comme tous les propriétaires, les bailleurs, quelques difficultés de nos locataires à la Rotonde et à la Cité Artisanale.

Sur ce qui a conduit au report des loyers, ce n'est pas fini. J'y reviendrai. On est en discussion avec un ou deux locataires.

Très forte baisse de la fréquentation des parkings aussi et maintien globalement de l'activité d'aménagement. Il y a des parkings que l'on gère en DSP (en délégation d'espace public), et d'autres en régie.

Une baisse de la fréquentation des clients horaires, parce qu'il y a abonnés et horaires, 25 % pour le parc Nord et 17 % pour celui du Centre. Une baisse du nombre d'abonnés aussi. Une forte baisse du chiffre d'affaires, soit moins 12 % par rapport à l'année 2019.

Les parkings en régie, c'est à peu près pareil : une forte baisse de la fréquentation horaire, moins 20 % pour le Parc du Docteur Pierre et moins 50 % pour le Parc des Chenevreaux. Un nombre d'abonnés en hausse aux Chenevreaux et Docteur Pierre. Par contre, en baisse à La Croix et l'Hôtel de Ville. Il n'y a pas d'impact sur la rémunération de la SEMNA fixée contractuellement avec la Ville.

Parking Serpent : poursuite de la progression du nombre d'abonnements, soit 2,76 %. Sans toutefois retrouver le niveau d'avant-crise, même d'avant niveau 2017. Vous retrouvez les chiffres d'abonnement pour chaque année.

Parking des Provinces Françaises : une forte hausse de la fréquentation avec l'impact en année pleine du changement d'enseigne. Depuis Lidl, cela a généré un peu plus de fréquentation.

Prise en gestion du parking Nanterre Cœur Université ce mois-ci, juillet 2020. Pour l'espace Chevreul, très impacté par la crise sanitaire, avec deux périodes de fermeture complète. Comme je l'ai dit précédemment, interdiction de toute manifestation ou festivité depuis mars 2020, soit 71 % de recettes locatives en moins.

Résultat de cette activité très dégradée : moins 250 000 euros, malgré une forte baisse des charges d'exploitation, parce qu'il y a le télétravail, le chômage partiel, etc.

La Cité Artisanale : report de l'engagement des travaux du local incendié. Les travaux doivent normalement être achevés à la fin de ce mois-ci.

La Rotonde : grandes difficultés financières d'un gros locataire, auquel on a fait une franchise d'un mois de loyer et on continue à discuter avec lui. On va voir, au regard des bilans qu'il va nous présenter, s'il y a nécessité de faire un peu plus d'efforts pour le garder.

Pour l'activité d'aménagement des opérations en voie d'achèvement, comme les Provinces Françaises, Chemin de l'Île et aussi du secteur de la Boule. Poursuite des aménagements d'espaces publics Komarov et Cœur de l'Île.

Provinces françaises : l'extension des programmes et les études pour la réalisation d'un espace boisé. Vous voyez comme quoi on continue la nature, tout ça, etc. On ne s'arrête pas. Dès que l'on a l'occasion, on saute dessus.

Avec les retards, tout a été décalé. Report de l'acquisition, puis de la cession de l'opération Bulle d'air Place de la Boule.

Négociation avec la Foncière Logement pour réduire l'emprise de leur programme aux Provinces Françaises, pour qu'il soit moins dense et qu'il y ait le maximum possible d'espaces de pleine terre.

Livraison de logements de Komarov. Plusieurs missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage en cours. Opération Emerige Craiova. Justement, mon collègue Didier Debord en parlait. C'est là-bas qu'il y a 500 mètres carrés dédiés à la médecine.

Opération de restructuration de l'Hôtel du département avec le pétitionnaire Novaxia. Opération de résidence intergénérationnelle avenue Henri Barbusse avec Icade.

Les résultats financiers : le résultat financier est négatif, comme vous pouvez le constater par rapport à 2019, où il était positif de 42 000 euros.

Le résultat courant impôts est négatif aussi de moins 5 000 euros, contrairement à 2019. En raison du crédit d'impôt dû au titre de la franchise accordée à deux locataires, le résultat après impôts est positif de 6 000 euros. Ce n'est pas grand-chose, mais c'est quand même du positif.

Les perspectives pour 2021, même si cela peut se réaliser après, parce qu'il y a beaucoup d'incertitudes qui demeurent notamment par rapport à la crise, reprise progressive des activités de parking et d'espace Chevreul. Finalisation des travaux de la Cité Artisanale, signature du protocole d'exclusivité avec OGIC pour la réalisation de l'opération Bulle d'air, la Boule la barre AOTEP qui vient d'être démolie.

Livraison du centre commercial du Chemin de l'Île et des logements qui sont au-dessus de la résidence étudiante. D'ailleurs, je vous invite vivement à aller rendre visite à la brasserie O'parisii, qui vient d'ouvrir, par exemple. C'est très bien. C'est très sympa ce qu'il fait et cela ramène de la mixité pour les quartiers.

Accompagnement de la Ville pour la revitalisation et évolution des zones d'activité, notamment le Petit Nanterre. Je ne sais pas qui disait tout à l'heure qu'il n'y a pas d'activité au Petit Nanterre. Franchement, Monsieur le Maire, il faudrait peut-être organiser une visite guidée pour voir combien de salariés il y a au Petit Nanterre.

Malheureusement, il y a une césure urbaine très forte. Il y a l'autoroute. Pour autant, il y a à peu près autant d'habitants que de salariés que d'activités diverses et variées au Petit Nanterre. La zone des Hautes Pâtures, définitivement, c'est le Petit Nanterre.

Développement d'une stratégie d'acquisition de locaux commerciaux et d'activités en partenariat avec la Caisse des Dépôts. Mise en œuvre du projet d'acquisition d'un local à destination des structures de l'ESS dans l'opération Barbusse. Voilà pour l'activité de la SEMNA. Après, je ne sais pas s'il y a des interventions, avant de passer à la SPLNA.

M. le Maire. Servane Courtaux.

Mme Servane COURTAUX. Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, dans le public, merci Rachid pour cette présentation très détaillée du bilan d'activité de la SEMNA.

Alors, nous voulions revenir juste sur le mode de gestion des parkings, dont malheureusement nous constatons pour certains une sous-utilisation structurelle qui est renforcée par la crise sanitaire.

Les efforts de mutualisation et de sécurisation des parkings doivent être bien entendu poursuivis, mais nous gagnons à aller au-delà en réinventant notre modèle de parking par une mixité des usages. À partir du taux effectif d'utilisation des parkings en régie et en DSP et de la surface non exploitée, nous pourrions en effet envisager des variantes à leur usage actuel.

Je vous propose d'en imaginer trois. La première est l'agriculture urbaine. Je me permets de faire un petit retour en arrière. Chaque année, la Ville accompagne et subventionne la création de nouveaux jardins.

En ce qui concerne les enfants et l'éducation, nous avons doublé cette année le marché d'éducation de l'environnement avec un focus sur les potagers municipaux.

En ce qui concerne l'agriculture urbaine, nous suggérons de nous inspirer de l'expérimentation de la ferme urbaine de la caverne à Paris. Si vous ne connaissez pas, dans les sous-sols d'un parking désaffecté, suite à un appel à projets, l'entreprise CYCLOPONICS est parvenue à recréer une champignonnière et à faire pousser des endives qui n'ont pas besoin de lumière naturelle pour pousser.

Au-delà de ces projets, l'ambition de cette structure est de créer un écosystème autour des thématiques de l'alimentation et de la ville de demain. Il y a par exemple un espace spécifique accordé à une structure livrant des repas à des entreprises sans cantine et un autre pour du stockage en chambre froide et encore un autre pour des micropouces.

Je précise que ces projets ont été conçus en étroite participation avec les habitants de la résidence de logement social qui est située au-dessus de ce parking. Certains résidents ont même été recrutés dans une logique de réinsertion professionnelle. 17 emplois ont par exemple été créés.

Il y a également des distributions ciblées à tarif préférentiel et pour la distribution de la production, 500 kilos par semaines quand même, les circuits courts sont privilégiés via une livraison à vélo. Il s'agit donc d'un type de projet qui aurait tout son sens à Nanterre et qui pourrait faire l'objet d'un partenariat, par exemple, avec des bailleurs.

Il serait également intéressant d'évaluer dans quelle mesure cette évolution du modèle de parking a eu un impact sur les problématiques sécuritaires.

Naturellement, nous sommes attachés à privilégier d'authentiques projets d'agriculture urbaine en pleine terre. Mais au regard de l'urgence de développer des circuits courts et des liens sociaux, nous nous devons d'être pragmatiques et audacieux et d'ouvrir le champ des possibles, si je peux me permettre.

Par ailleurs, nous souhaitons saluer les efforts d'électrification de place, comme on en a parlé tout à l'heure, dans les parkings municipaux. En témoignent les trois places de recharge mises en service au parking des Lumières cette semaine.

Ces efforts doivent maintenant être intensifiés et constituent une préoccupation pour de nombreux habitants en recherche d'une mobilité plus propre. En témoignent les nombreux courriers que nous recevons et la question orale qui a été posée tout à l'heure.

Enfin, nous pourrions envisager que la SEMNA conventionne avec des opérateurs, afin de mettre à disposition des véhicules en autopartage de boucles avec retour au point de départ sur le modèle de mobilib' à Paris.

Les impératifs écologiques, sanitaires et économiques appellent en effet à questionner nos mobilités, et notamment à sortir du modèle autocentré et de la logique du véhicule personnel. Il faut donc permettre aux Nanterriens et aux Nanterriennes un accès pratique et à coût maîtrisé à un véhicule lorsqu'ils en ont besoin, par exemple, dans le cadre de sorties à la campagne, de courses encombrantes et de déménagement.

L'autopartage peut répondre à ce besoin. Mais depuis la fin d'Autolib', dans les conditions que l'on connaît, il n'y a plus d'offre structurée sur le territoire. Je vous remercie.

M. le Maire. On va passer au vote. Puis, on passera au rapport suivant. M. Oubuih, vous vouliez dire un mot là-dessus.

M. Adam OUBUIH. Je ne vais pas prendre part au vote pour des raisons de conflit d'intérêts. En revanche, j'ai une question sur les tableaux. Ce sont toujours les chiffres. On y revient. Le tableau en page 6, le compte de résultat, première partie pour 2020 : quand on ajoute toutes les charges externes, le total n'est pas bon.

Quand on prend moins 1 900 000 plus 5 400, plus 3,6 millions, cela ne fait pas 5 124 000 comme marqué dans le document. Cela fait 1 717 000. Je voulais un éclaircissement là-dessus. Est-ce une coquille ? En tout cas, je n'ai pas réussi à comprendre cette première partie du compte de résultat. Je vous remercie.

M. le Maire. L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés, Mme Kasmi s'abstenant ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Jarry, Mme Ali, Mme Cor, Mme Coulter (pouvoir à Mme Cor), M. Hmani, Mme Lacot, Mme Meteyer, Mme Ngimbous Batjôm, M. Nonga, M. Solas et M. Oubuih.

64. Rapport annuel 2020 des représentants du Conseil municipal de Nanterre siégeant au Conseil d'administration de la SPLNA (et présentation des comptes-rendus annuels d'activités à la collectivité locale qui seront votés au Conseil de territoire de Paris Ouest La Défense)

M. Rachid TAYEB. La SPLNA, Monsieur le Maire, c'est juste pour répondre à ma collègue. On apportera des éclaircissements à M. Oubuih, bien évidemment, et à ma collègue, ce qu'elle disait sur les perspectives, tout ce qu'ils nous proposaient pour la SEMNA. Certes, on

ne peut pas tout faire, mais on peut quand même s'améliorer.

En tout cas, sans démentir le Président de la SEM, ni le Bureau ni sa directrice, nous sommes disposés à discuter et à voir ce que l'on peut faire. Il est certain qu'il y a encore beaucoup de choses à faire, notamment l'optimisation des espaces perdus, des parkings où l'on a beaucoup d'espaces vides de façon à peu près chronique. Si on peut les optimiser, en leur donnant une teinte verte et écologique, nous sommes évidemment preneurs.

Sans trop tarder, je passe au bilan de la SPLNA 2020. Le plus gros, c'est le cinéma. Je ne dirais rien d'original en disant que l'on a enregistré une baisse de fréquentation. Vous trouverez les chiffres et les comparatifs par rapport à l'avant-crise. On aurait pu craindre le pire avec les entrées, notamment de nos enfants du centre de loisirs. Mais, finalement, non, cela se maintient quand même.

Et la baisse des produits d'exploitation de 67 % en raison de la très forte baisse de la fréquentation. Des recettes spectateurs en baisse de 256 000 euros. Des recettes globales en baisse de 40 % par rapport à 2019. La Ville de Nanterre a maintenu le versement intégral de sa participation. Merci, Monsieur le Maire. Merci, le Maire adjoint aux finances. Merci, le Conseil municipal. Ce n'est pas le cas partout, notamment pour des cinémas comme ça.

Baisse des charges de 40 % pour une raison, parce qu'il y a eu la fermeture. Donc, il y a eu du chômage partiel notamment. Les charges de location de films qui évoluaient corrélativement à la fréquentation et charges de personnels, partiellement compensées par l'activité partielle.

Le boni a reversé, au titre de 2020, 100 % pour la Ville. Tu vois que l'on renvoie l'ascenseur, soit 34 000 euros. Donc, le boni sera intégralement reversé à la Ville de Nanterre.

Pour l'activité d'aménagement, les principaux impacts de la crise sanitaire : retard dans le démarrage des chantiers et dans leur exécution, délai accru de validation des projets. Il y en a qui sont au stade AVP (stade d'avant-projet), décalage des procédures judiciaires de fixation d'indemnités et d'expropriation. Là, il faut passer par des juges d'expropriation. Pour avoir des dates et des rendez-vous, avec la crise, ce n'est pas plus simple chez eux que chez nous.

Rémunérations réduites par rapport au prévisionnel pour les raisons que je viens de citer. Opérations : des opérations sur les Guillaeraies 2020, travaux de préparation nécessaires pour l'élargissement de l'avenue Jules Quentin, engagés désormais. Si vous passez là-dedans, vous voyez que les travaux sont bien avancés, même bien avancés.

Plusieurs permis de construire délivrés ou en cours de délivrance des opérations d'activité. Dépôt des PC en décembre sur le site de l'ancien Siège de Vinci. En fait, c'est vers l'avenue Jules Quentin. Ils sont toujours là-bas, tant qu'ils n'ont pas fini la construction et la livraison de leur siège sur le boulevard circulaire vers Nanterre Préfecture.

Décalage du projet de logement. On a retardé un peu de façon délibérée le logement prévu aux Guillaeraies exactement sur la rue Ernest Renan, en attendant d'avoir plus de visibilité par rapport à notre capacité d'accueillir les habitants, notamment les enfants.

Par rapport à l'école Henri Wallon, vous voyez que l'on essaie de faire un développement harmonieux. Si on n'a pas de solution d'accueil pour les enfants dans les écoles, Jean-Pierre Bellier nous interdit toute construction.

Opérations Parc Sud : ce secteur du marché Colombes, finalisation des acquisitions des rez-de-chaussée 109 à 115 avenue Pablo Picasso. Cela a été un travail fastidieux de négociations, parfois de procédures. Donc là, c'est fini. Je pense que l'on a trouvé un compromis avec tous les commerçants et les propriétaires.

Secteur des Fontenelles : démarrage des travaux d'aménagement des espaces publics. Pour Champs-aux-Melles, il y a une étude financière permettant d'engager les acquisitions des futurs espaces publics. Il faut faire des routes, des arbres et tout ça pour que ce soit beau et fonctionnel.

Finalisation du protocole partenarial pour les tours Aillaud, préfiguration, le jardin de l'Arlequin et la Maison des Habitants.

Convention NPNRU phase 2 : un appui auprès des bailleurs pour la définition des modalités financières des participations de l'ANRU au financement des trois tours Nuages retenues et leur transcription dans le protocole.

Ce n'est pas très simple tout ça, surtout quand on a 20 000 intervenus avec tout le monde qui a des idées et, à la fin, il n'y a pas grand monde qui met la main à la poche. N'est-ce pas, Monsieur le Maire ?

Opération des Papeteries : là, c'est parti. Les travaux ont commencé pour la construction du Campus Arboretum. Élaboration du programme de l'espace public, démarrage du chantier de la mosquée qui va être bientôt livré.

Programme d'activité, parce qu'en nous tenant à la mixité, on avait imposé aux pétitionnaires de faire 25 000 mètres carrés de locaux d'activité avec le pétitionnaire Sirius.

Engagement des négociations financières pour les espaces publics. Opérations du Petit Nanterre : lancement des études de maîtrise d'œuvre des espaces publics potagers aux abords et aux abords du CASH, accompagnement du CASH et de « Nanterre Partagée ». « Nanterre Partagée », c'est le nom du projet qui a été lauréat IMGP 2.

Préparation avec la Ville de la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU. Sur le secteur des Muguetts : travail engagé sur la relocalisation du multi-accueil.

Mandats d'études : place Foch, refonte du bilan et évaluation du périmètre d'études, présentation du résultat de 2021 qui arrive pour bientôt place Foch. C'est quand on rentre au marché et sur l'avenue Lénine, parce que l'on a un projet de faire une vraie entrée du centre-ville par ce coin-là.

Comme cela ne vous a pas échappé, c'est déjà compliqué sur le plan urbain. En plus, il y a beaucoup de propriétaires qu'il faut ramener à la raison pour vendre leur foncier pas cher pour que nous puissions sortir un projet moins dense qui respecte notre charte mixte, etc.

Boule Grands Axes : approfondissement de l'étude urbaine et présentation du nouveau plan guide 2020. NPNRU et Chemin de l'Île : accompagnement à la rédaction de l'avenant à la convention ANRU, nouveau mandat sur le PRIR, Projet de Rénovation d'Intérêt Régional sur le Chemin de l'Île pour la réalisation d'une étude d'impact et des études complémentaires à la création de ZAC notifiées début 2021, étude d'impact engagée en mars 2021.

Il y a les résultats que vous voyez. Cela reste quand même un résultat positif, même si ce n'est pas grand-chose. Le résultat courant avant impôts est positif aussi. Le résultat après impôts est positif de 8 000 euros. En fait, on s'était battu pour rester à zéro. On a eu un peu de positif.

Les perspectives pour 2021, espérons-le bien : réouverture des cinémas, lancement des travaux d'aménagement sur l'avenue Jules Quentin. En fait, c'est lancé. Lancement des travaux d'aménagement des Papeteries, livraison de la mosquée, puis la démolition de l'ancienne, signature de l'avenant à la convention ANRU pour le Parc Sud du Chemin de l'Île, démolition des potagers, préparation des permis de construire des logements, validation des projets d'aménagement sur l'espace public, sur le projet des potagers et du CASH. Je suis désolé si j'ai été un peu trop long. Mais on ne peut pas compresser plus.

M. le Maire. On va passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés, Mme Feugas s'abstenant ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Jarry et M. Oubuih.

67. Echange foncier au 92 rue Henri Barbusse/rue du Bois Joly

M. le Maire. Raphaël Adam.

M. Raphaël ADAM. Merci, Monsieur le Maire.

Interventions hors micro (problème technique)

M. le Maire. L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité.

68. Protocole d'accord de relocalisation de la boucherie Lemasson

Interventions hors micro (problème technique)

M. le Maire. L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés, M. Denois s'abstenant ;

69. Acquisition d'un foncier grevé d'une servitude trentenaire sur le secteur des anciennes papeteries de la Seine

Interventions hors micro (problème technique)

M. le Maire. L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés,
- Ne prennent pas part au vote : Mme Kasmi et M. Oubuih.

70. Mise en place d'un Programme Opérationnel Préventif d'Amélioration des Copropriétés à Nanterre (POPAC) - Avenant n°1 à la Convention entre l'Agence Nationale de l'Habitat et l'Etablissement Public Territorial Paris Ouest la Défense

Mme Samia KASMI. (*Début de l'intervention hors micro*) ... propriétés qui ont achevé leurs travaux. Et l'on vous propose donc d'intégrer deux autres copropriétés qui ont manifesté l'intérêt d'y entrer et bien évidemment qui rentrent dans les diagnostics que l'on a préconisés.

M. le Maire. L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés,
- Ne prennent pas part au vote : M. Bellier, M. Hmani et Mme Meteyer.

71. Alexandre-Clemenceau – Réalisation de 14 logements locatifs sociaux par Nanterre Coop Habitat – Subvention et garantie communale de l'emprunt

M. le Maire. C'est Samia Kasmi qui présente le point 71.

Mme Samia KASMI. Ce sont des délibérations classiques permettant à Nanterre Coop Habitat de pouvoir effectivement devenir propriétaire de logements. Et bien évidemment, la Ville garantit et subventionne les prêts bancaires permettant cette opération-là. Et en contrepartie, nous obtenons des logements pour permettre leur attribution à nos demandeurs.

M. le Maire. L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés,
- Ne prennent pas part au vote : M. Jarry, Mme Boudjemaï, Mme Champenois (pouvoir à Mme Magnon), Mme Coulter (pouvoir à Mme Cor), M. Debord, M. Hmani, Mme Kasmi, Mme Saidj (pouvoir à M. Debord), M. Ribault et M. Oubuih.

72. 15-17 rue Paul Vaillant Couturier – Réalisation de 14 logements locatifs sociaux par Nanterre Coop Habitat – Subvention et garantie communale des emprunts

Mme Samia KASMI. Même cause, même effet, je vous demande de valider cette subvention, ces garanties d'emprunts.

M. le Maire. L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés,
- Ne prennent pas part au vote : M. Jarry, Mme Boudjemaï, Mme Champenois (pouvoir à Mme Magnon), Mme Coulter (pouvoir à Mme Cor), M. Debord, M. Hmani, Mme Kasmi, Mme Saidj (pouvoir à M. Debord), M. Ribault et M. Oubuih.

73. Provinces Françaises – ANRU – Réhabilitation de 488 logements locatifs sociaux par Nanterre Coop Habitat Modification de la garantie communale de l'emprunt

M. le Maire. Point 73, on a une modification de la garantie communale de l'emprunt.

Mme Samia KASMI. Oui, Monsieur le Maire et chers collègues. Il s'agit juste de régulariser. Effectivement, nous avons déjà pris cette délibération il y a quelques mois. Effectivement, l'Office n'avait pas encore réalisé sa demande de prêt. Là, c'est le cas. Donc, elle nous ressollicite pour subventionner. Je vous demande d'accepter cette délibération.

M. le Maire. L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés,
- Ne prennent pas part au vote : M. Jarry, Mme Boudjemaï, Mme Champenois (pouvoir à Mme Magnon), Mme Coulter (pouvoir à Mme Cor), M. Debord, M. Hmani, Mme Kasmi, Mme Saidj (pouvoir à M. Debord), M. Ribault et M. Oubuih.

74. Convention de partenariat entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Ile de France et la ville de Nanterre au titre de l'année 2021

M. le Maire. C'est Rachid Tayeb qui présente.

M. Rachid TAYEB. Je ne vais pas vous infliger la lecture. Comme chaque année, on la renouvelle. Je signale juste qu'il y a cette délibération. Il y a la convention à proprement parler. On n'est pas le seul partenaire de la Chambre des métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine. Une collègue m'a signalé tout à l'heure quelque chose d'utile que l'on va porter pour les années à venir, notamment les propositions pour tout ce qui est écologique et digital.

Je tiens juste à remercier nos partenaires, les chambres consulaires, soit la Chambre de l'artisanat ou la CCI. Ils étaient d'un apport franchement précieux pendant cette crise pour les commerçants, les petites et moyennes entreprises qui ne sont pas forcément outillées, ne serait-ce que pour suivre la législation et faire des dossiers de sollicitation des fonds de résilience ou mener la négociation avec leurs bailleurs, par exemple.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés,
- Ne prennent pas part au vote : Mme Boudjemaï et M. Hingant.

On passe au point 75.

75. Organisation et animation de la Ferme Géante au titre de l'année 2021 - Convention entre la ville

M. Rachid TAYEB. Comme chaque année, on passe cette convention avec le Syndicat d'initiative d'Office du tourisme de Nanterre. On la passe par mesure de précaution. Comme ça, pour prendre un peu d'avance.

Espérons que la ferme géante pourra se maintenir dans des conditions normales. Comme il y a des incertitudes par rapport à la crise sanitaire, on appréciera tout cela au mois d'octobre. Mais nous vous demandons d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention pour prendre un peu d'avance et travailler en temps masqué avec l'Office du tourisme à organiser cet événement tant attendu.

M. le Maire. OK. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés,
- Ne prennent pas part au vote : M. Tayeb, Mme Lamora (pouvoir à M. Tayeb) et M. Hingant

On passe au point 76.

76. Organisation et animation de la Journée du Commerce et de l'Artisanat de Nanterre au titre de l'année 2021 - Convention entre la ville de Nanterre et l'association des commerçants du centre-ville de Nanterre

M. Rachid TAYEB. Comme chaque année. Monsieur le Maire, la Ville de Nanterre est adhérente à cette initiative depuis 2007 maintenant. Aujourd'hui, l'événement se passe au centre commercial Balzac et au centre-ville, là où il y a des associations de commerçants constituées. Vous connaissez. Cela porte sur les animations.

Là aussi, on ne pourra peut-être pas faire comme on fait d'habitude. Et j'espère que l'on pourra bientôt faire cela dans le nouveau quartier de Nanterre Université, étant donné le nombre de commerçants que nous avons sur ce quartier.

M. le Maire. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : 49 voix ;
- Contre : Mme Boudjemaï ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Bellier, Mme Magnon et Mme Champenois (pouvoir à Mme Magnon).

On passe au point 77.

77. Modification du tableau des postes

M. le Maire. Rachel Kashema.

Mme Rachel KASHEMA. Merci, Monsieur le Maire. Concernant les modifications de postes, c'est comme à chaque Conseil municipal. Donc, il s'agit de supprimer les 71 emplois de fonctionnaires de l'OPHLM de Nanterre, qui avaient été préalablement mutés à la Ville, suite à leur détachement auprès de la SCI CHL.

Donc, la nécessité de réajuster le niveau des emplois en lien avec les besoins de la Direction des Finances et de la Direction des Ressources Humaines. La mise à jour des besoins d'heures d'enseignement artistique pour l'année scolaire en cours du Conservatoire de musique, de la Direction du développement culturel. Enfin, la création de trois postes supplémentaires de police municipale pour aller à un effectif de dix pour cette année sur les 25 postes prévus tout au long du programme municipal.

En prévision de la période estivale, il est également nécessaire de créer des emplois saisonniers, afin d'assurer certaines actions annuelles qui sont prévues chaque été, comme les grands ménages d'été au sein des écoles, la Direction du personnel, des services et restauration, l'encadrement également des centres de vacances et des séjours organisés par la Direction de l'action éducative, ainsi que l'encadrement des activités dans l'espace public à la Direction des sports.

Et bien entendu, la continuité du service public dans quelques services administratifs, tels que la vie citoyenne, la santé, les services à la population et les assemblées, ainsi que la culture.

L'article 1 décide de supprimer les 71 postes qui sont définis - chacun a la définition de ces postes - et décide de créer les postes suivants : un poste de contrôleur de gestion attaché à la Direction des finances, un poste de chargé de la qualité de la réponse aux agents, un poste d'attaché à la Direction des Ressources Humaines, un poste de technicien également au bureau d'étude paysager, à la Direction de l'environnement, un poste de professeur

assistant principal d'enseignement artistique à temps non complet, ainsi que trois postes de policiers municipaux.

Enfin, l'article 3 décide de créer des emplois saisonniers, comme je vous l'ai dit précédemment, pour l'encadrement, au niveau des activités prévues durant la période estivale.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

Mme Rachel KASHEMA. Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire. L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité ;
- Ne prend pas part au vote : M. Sage.

Après, on passe au rapport 78 avec la mise en place de ce qu'on appelle le « RIFSEEP ». Rachel, peut-être les deux rapports ?

Mme Rachel KASHEMA. En fait, j'avais plutôt préparé un discours en commençant par le temps de travail. Ensuite, je passerai la main à mon cher collègue, Raphaël, qui explicitera.

M. le Maire. Sur le RIFSEEP ?

Mme Rachel KASHEMA. Non, pas sur le RIFSEEP, mais sur d'autres éléments en lien.

79. Mise en œuvre de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ; adoption du règlement intérieur du temps de travail du personnel de la commune de Nanterre

Mme Rachel KASHEMA. Comme vous le savez, l'article 47 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique supprime tous les régimes d'aménagement du temps de travail dérogatoire aux 35 heures hebdomadaires.

La loi a fixé une date d'application au 1^{er} janvier 2022. La municipalité de Nanterre a fait connaître son désaccord avec cette mesure. En effet, celle-ci remet en cause des aménagements très anciens qui ont modelé les vies personnelles de nos agents et leur suppression a bien évidemment des impacts non négligeables sur leur organisation.

De plus, elle le fait à un moment où la crise sanitaire non seulement pèse considérablement sur les esprits, mais a montré à la société entière le prix de la mobilisation des agents publics au service de l'intérêt général.

Il n'apparaissait pas opportun, et peut-être même à contre-courant, de prioriser une augmentation du temps de travail, alors que de nombreuses voies plaident aujourd'hui en faveur d'une réduction généralisée de ce temps de travail.

C'est pour ces raisons, d'ailleurs, que le Maire de Nanterre a signé une déclaration publique avec les Maires de Bagneux, Gennevilliers et Malakoff pour indiquer son désaccord avec la loi et son calendrier.

Néanmoins, l'équipe municipale était confrontée au choix suivant. Soit mettre en œuvre la loi en prenant le temps d'en trouver les meilleures adaptations, soit décider de ne pas mettre en œuvre cette loi comme plusieurs collectivités en avaient fait le choix, et d'attendre l'injonction incontournable de l'État avec des conditions d'application sans doute certainement même moins favorables aux agents.

Nous avons considéré qu'en négligeant l'application de la loi, nous faisons courir un risque à notre collectivité, à son personnel dont le temps de travail se serait trouvé dépourvu de base

légale au 1^{er} janvier 2022.

Nous avons donc décidé d'entreprendre un travail préparatoire à la mise en conformité de notre règlement du temps de travail. Ce travail d'élaboration a commencé en octobre 2020 avec la réalisation d'un état des lieux. Nous nous sommes associé l'expertise sur ces questions du cabinet KPMG, qui avait déjà travaillé avec différentes collectivités sur le sujet.

À partir de cet état des lieux, la majorité municipale a défini les orientations politiques qui allaient présider à la mise en œuvre de la loi. Orientations qui peuvent se résumer et se synthétiser dans le meilleur compromis à trouver entre l'application de la loi, l'intérêt du service public communal et enfin l'intérêt des agents de la Ville.

En accord avec ce compromis, nous avons veillé à préserver la souplesse actuelle dans l'organisation du travail, en autorisant plusieurs rythmes de travail. Plusieurs d'entre eux générant des jours de RTT que nous permettons désormais de cumuler, ce qui n'était pas le cas précédemment. Je le précise.

Nous avons également souhaité reconnaître les sujétions particulières de certains métiers, auxquels la loi ouvre une possibilité de dérogation à la règle des 1 607 heures. Pour aborder cette question dite de la « pénibilité », nous avons fait le choix de nous référer aux dix indicateurs définis par le Code du travail, comme faisant référence pour l'évaluation notamment des retraites anticipées.

Après classement des postes et échanges entre les directions et les organisations syndicales, nous avons retenu comme critère pertinent le cumul de trois des dix indicateurs. Nous retiendrons donc plus de la moitié des postes de la Ville au titre d'un droit à dérogation en attribuant trois jours de congé supplémentaires aux agents de moins de 50 ans et six jours aux agents de 50 ans et plus.

Ces orientations ont présidé au travail d'information, de dialogue et d'échanges que nous avons mené avec le personnel communal et ses représentants, et ce dès le 12 janvier 2021. Les agents ont été réunis par leur encadrement au sein des lignes hiérarchiques.

Dix réunions se sont tenues avec les organisations syndicales entre janvier et mai. Plusieurs documents d'information ont été diffusés pour assurer l'information la plus exhaustive possible de l'ensemble du personnel. Deux journaux de projets, trois lettres du Maire adressées à chaque agent, ainsi qu'une lettre de l'élue au personnel par délégation de Monsieur le Maire.

Le journal mensuel du personnel a également rendu compte régulièrement de l'avancée du dossier et des échanges. Les rencontres, les échanges ont permis de progresser pas à pas vers des avancées concrètes en faveur des agents.

Puis, la proposition d'un protocole d'accord a permis de faire avancer la situation de façon marquante. Protocole d'accord qui a été signé par deux organisations syndicales : la CGT et l'UNSA.

Puis, il y a eu enfin le vote favorable au Comité technique qui a eu lieu le 18 juin dernier, où cinq représentants de la CGT ouvrier/employé, ainsi que de l'UNSA ont voté pour. La CFDT s'est abstenue par trois voix. Deux votes contre ont été enregistrés de représentants de FO, d'une part, et de l'UFICT CGT, d'autre part.

Nous avons également entendu dans ce dialogue avec les organisations syndicales la demande d'engagement d'un travail très précis sur le document unique à laquelle nous avons souscrit.

Si le Conseil municipal le décide, l'ensemble des directions de la Ville devant travailler à partir de septembre, et ce jusqu'à décembre 2021, sur l'application de ce nouvel aménagement du temps.

En quelque sorte, l'essentiel de l'ouvrage est encore sur le métier. Son fil rouge sera bien entendu le service public, ses besoins et la qualité de réponses aux usagers. Il est prioritaire en effet que le service public sorte renforcé de ce travail de concertation.

Autant que faire se pourra, il sera donné satisfaction aux vœux du personnel sur l'organisation des vies personnelles. Le temps réintégré sera également consacré à des temps de travaux collectifs, de réunions d'équipe, des formations collectives qui peuvent aussi constituer des leviers dans la mobilisation des équipes au service des habitants.

Je vous propose donc d'adopter la délibération relative au temps de travail, qui approuve le règlement intérieur, tel qu'il a été modifié d'après la loi et dans la négociation avec les organisations syndicales. Merci, chers collègues.

M. le Maire. L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité ;
- Abstention : M. Hingant ;
- Ne prennent pas part au vote : le groupe « Aimer Nanterre ».

On présente maintenant le RIFSEEP.

Mme Rachel KASHEMA. OK.

78. Mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour le personnel de la commune de Nanterre

Mme Rachel KASHEMA. Au moment où nous avons entrepris de travailler sur le temps de travail, nous avons également décidé de travailler sur le nouveau régime indemnitaire du personnel communal et de mettre en place le RIFSEEP.

Je détaille cet acronyme, qui est le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. L'un et l'autre dossiers constituent des éléments structurants des politiques de ressources humaines.

La mise en place du RIFSEEP permet d'améliorer les capacités de l'employeur à reconnaître, à recruter et à rééquilibrer les disparités constatées. Le décret du 20 mai 2014 avait instauré, au profit des fonctionnaires d'État, ce nouveau régime indemnitaire.

Sa transposition aux collectivités locales était obligatoire pour les collectivités souhaitant mettre en œuvre ou modifier un régime indemnitaire. Mais cette transposition n'était applicable aux agents de collectivités qu'au fur et à mesure que l'État prenait les décisions pour ses propres fonctionnaires.

Or les arrêtés attendus n'ont été pris que progressivement entre 2015 et 2020, ce qui explique le temps pris par de nombreuses collectivités à transposer. Aujourd'hui, la filière de l'enseignement artistique est la seule qui n'est toujours pas transposable.

La caractéristique principale de ce nouveau régime indemnitaire est de s'articuler autour des fonctions exercées par les agents plutôt qu'autour de leur grade. C'est un changement notable dans l'appréhension de la rémunération des agents publics, dont il convient de mesurer la portée.

Comme pour le temps de travail, nous avons entamé le travail sur ce dossier par un état des lieux. Celui-ci a mis en évidence certaines caractéristiques, d'une part le montant des primes indemnitaires à Nanterre, qui est plus élevé que dans nos nombreuses autres collectivités. Il représente 18,7 % de la rémunération brute globale des agents.

La moyenne des communes de plus de 49 agents s'élevant, lui, à 17,9 % de la rémunération brute globale des agents. La Chambre régionale des comptes l'avait d'ailleurs souligné dans son rapport de 2014 sur la gestion de la commune.

Aujourd'hui, pour prendre un exemple, le montant total de l'ensemble des primes perçues sur une année pour un agent de catégorie C de base correspond à trois fois son salaire mensuel.

D'autre part, autre point notable qui a résulté de cet état des lieux : notre régime actuel est très composite, car il a intégré au fil du temps des régimes indemnitaires de plusieurs filières, notamment lors de l'intégration de personnels associatifs dans les effectifs de la Ville.

Il est aussi inégalitaire, car sa construction historique a privilégié certaines filières aux dépens d'autres, notamment en faveur des filières techniques par rapport aux filières administratives. La majorité a donc entrepris la réforme à mener en retenant plusieurs principes.

Un principe de convergence des régimes en vue d'écrêter les écarts constatés entre les filières. Un principe de lisibilité et de simplicité pour faciliter la compréhension. Ainsi qu'un principe de reconnaissance accrue des fonctions managériales, afin de mieux valoriser les tâches d'encadrement du personnel.

Mais, avant tout, nous nous sommes engagés à ce qu'aucun agent de la collectivité ne puisse perdre de rémunération à l'entrée en vigueur du nouveau système indemnitaire, c'est-à-dire le 1^{er} janvier 2022.

Partant de ce principe, il était bien sûr nécessaire d'abonder l'enveloppe globale, ce que nous avons accepté de faire au 1^{er} janvier 2022 à hauteur de 750 000 euros, ce qui n'est pas négligeable.

Cet abondement va permettre de faire bénéficier à plus de 800 agents de la Ville d'une augmentation. L'effort est réel dans le contexte des finances communales que nous connaissons. Contexte restreint de manière croissante depuis 2012, comme chacun le sait. Donc, son financement demandera l'effort de tous.

Comme pour le temps de travail, l'élaboration des propositions a fait l'objet de temps d'échanges avec les agents de la Ville au sein des lignes hiérarchiques et avec les organisations syndicales.

Plusieurs documents d'information ont été dressés au personnel communal, deux journaux de projets, trois lettres du Maire, des articles dans le journal mensuel « Fenêtre sur » et la publication d'une foire aux questions à partir des questions posées par les agents. Ces questions ont été remontées par leurs encadrants.

Ce dialogue a donc permis d'entendre et de prendre en compte certaines préoccupations des agents et des organisations syndicales, notamment dans l'adoption d'un nombre de groupes de fonctions restreint par rapport au projet initial et dans l'assurance que nous avons donnée au personnel de continuer à percevoir la prime annuelle de manière semestrielle.

Nous avons également proposé, face aux craintes qui ont pu s'exprimer sur l'adaptation totale du système à la situation des agents, de mettre en place une clause de revoyure en décembre 2022 pour application au 1^{er} janvier 2023.

Nous nous donnerons donc une année pour considérer des ajustements qui pourraient s'avérer pertinents au regard de l'expérience. Dans ce sens, nous avons accepté de réinterroger les organigrammes, ainsi que les fiches de poste associées, dans un but notamment de simplification et en corrélation avec les missions exercées.

La délibération qui vous a été transmise détaille la structure du RIFSEEP avec ces deux parties : l'IFSE et le CIA. Si l'on reprend la définition des acronymes, parce que j'entends que cela peut être compliqué pour beaucoup, l'IFSE, c'est l'indemnité des fonctions de sujétions et d'expertise et le CIA est le complément indemnitaire annuel.

Nous prévoyons une IFSE répartie sur neuf groupes de fonctions. Des montants cibles sont définis par les catégories C et des fourchettes pour les catégories B et A, qui permettront de travailler à une convergence progressive des régimes associés aux filières et aussi de faciliter les recrutements sur les métiers tendus.

Il est donc proposé que le CIA soit doté d'une enveloppe d'environ 50 000 euros. Cette enveloppe permettra de valoriser l'engagement du personnel sur des missions

exceptionnelles telles que des missions de responsabilité transitoire ou d'intérim d'un supérieur hiérarchique.

Avec ces projets de délibération qui vous sont soumis ce soir, nous arrivons donc au terme d'un processus, au terme duquel le choix d'un protocole d'accord a permis l'achèvement. Processus qui a duré six mois et qui n'a pas été exempt de controverses et de tensions.

Je pense que nous avons réussi à trouver les bons ajustements qui permettent de conjuguer au mieux la qualité du service public, l'intérêt des agents et les finances communales. C'est ce qui nous a permis, là encore, d'obtenir un vote favorable du Comité technique.

Nous allons désormais entrer dans une phase de mise en œuvre qui nécessitera encore des échanges et du dialogue avec les organisations syndicales. Nous nous y préparons avec les élus, ainsi que l'ensemble des directions de la Ville.

Je vous prie donc, chers collègues, membres de la majorité municipale et membres des oppositions, de bien vouloir adopter la délibération sur le temps de travail, dont vous avez pu prendre connaissance des détails autour des annexes et des documents qui vous ont été transmis.

Cette délibération approuve le nouveau régime et introduit une clause de revoyure en décembre 2022, comme je l'ai dit précédemment, avec application au 1^{er} janvier 2023. Merci à tous.

M. le Maire. Merci. Thierry Denois.

M. Thierry DENOIS. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs dans le public, cette réforme du temps de travail imposée vise à la généralisation des 35 heures pour des collectivités qui avaient réduit le temps de travail en deçà. Elle est, disons-le, en contradiction avec nos positions.

Nous restons persuadés qu'une diminution significative du temps de travail est essentielle, non seulement pour lutter contre le chômage, mais aussi pour améliorer la santé et la qualité de vie au travail, pour permettre à chacun et chacune de s'engager au service des autres dans un contexte familial ou bénévole.

La mise en place de ces changements a été menée avec une volonté de préservation d'un équilibre de vie pour chacun des agents de la Ville, dans le respect du bon fonctionnement des services et des attentes des habitants. Il s'agit que les agents puissent en tirer le meilleur parti. La généralisation des cycles de travail différenciés ouvrant entre 6 et 24 jours de RTT et une appréciation large de la notion de pénibilité constitue des mesures compensatoires notables.

Ces compensations techniques gagnent avant tout à s'inscrire dans un travail de fond et de réflexion pour favoriser l'épanouissement des agents et limiter les conséquences des tâches pénibles.

Cette réforme constitue également une opportunité de réflexion sur l'engagement des agents au service de la collectivité. À juste titre, cette réforme est mise en place conjointement avec celle du RIFSEEP, dûment encadrée par une clause de sauvegarde. Tel qu'il a été conçu, cet outil d'évaluation des primes des agents invite chacun d'entre eux à progresser avec la sérénité requise pour construire une carrière.

Rachel, les services des Ressources Humaines et les partenaires sociaux ont fourni un imposant travail d'explication et de négociations. Nous tenons à les en remercier. Il va de soi que la réussite de la mise en œuvre de ces réformes passe par la poursuite d'un dialogue constructif avec les organisations syndicales. Merci.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote sur le rapport 78, donc sur la mise en place du RIFSEEP. M. Didier DEBORD.

M. Didier DEBORD. J'avais utilisé la discussion. Mais cela n'a pas marché.

M. le Maire. La main levée, cela marche mieux.

M. Didier DEBORD. Deux mots. D'abord, rappeler que le service public n'est rien et ne serait rien sans l'implication, la disponibilité et l'engagement des agents qui, chaque jour, concourent à son fonctionnement. Je ne reviendrai pas sur ce que l'on a dit à l'égard de la crise sanitaire.

La loi de la transformation de la fonction publique nous contraint à faire évoluer le temps de travail à partir à partir du 1^{er} janvier prochain. Comme cela a été dit tout à l'heure dans le propos, nous partageons le fait que cette évolution ne nous semble pas aller dans le sens souhaité et dans l'air du temps.

Malgré cela, et on l'a aussi dit à plusieurs reprises, nous sommes tenus de nous conformer à la loi et donc de la respecter, que ce soit sur le temps de travail ou sur le RIFSEEP. Ne pas le faire, cela a aussi été dit, ferait courir un risque juridique à la commune, mais également aux agents. Et en tant qu'élus responsables, nous devons nous mettre en conformité.

Je voudrais juste rappeler deux choses. Je ne rentrerai pas dans le détail de ce qui a été négocié, mais rappeler quand même que c'est le fruit d'échanges qui ont été menés pendant plusieurs mois. Des échanges qui se sont voulus constructifs avec les agents et les organisations syndicales, tout en comprenant leur mobilisation à l'égard de la réforme qui est proposée.

Évidemment, cette réforme va impacter les modes de vie, modes de vie personnels, mais également professionnels de plus de 2 400 agents, ce qui n'est pas rien. Et tout au long des discussions, il a été pris en compte les inquiétudes des uns et des autres dans la mise en place de cette réforme.

À titre personnel, mais aussi en tant que président du groupe des élus socialistes, nous souhaitons dire que ces dernières semaines d'échanges ont permis d'apporter d'importantes et précieuses garanties.

On l'a évoqué tout à l'heure dans le propos liminaire autour de la pénibilité, de la prise en compte des heures supplémentaires, du versement du complément de rémunération, ainsi que l'inscription de la clause de revoyure, qui est aussi un engagement fort de la collectivité à l'égard des agents.

Toutes ces dispositions, nous en sommes convaincus, apporteront une sécurité et une clarification pour l'ensemble des agents, notamment au regard de la définition des missions au sein de la collectivité. Il y a eu une approche de travail collective qui démontre l'attachement que nous portons au dialogue social.

M. le Maire. Raphaël Adam vous avez la parole.

M. Raphaël ADAM. Merci, Monsieur le Maire. Merci, Rachel. La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique impose un retour du personnel communal aux 1 607 heures annuelles. Elle a été d'une violence immense, tant pour le personnel que pour la municipalité.

Le double discours d'un gouvernement tantôt dithyrambique lors de la crise sanitaire sur le travail effectué par les agents territoriaux et qui impose finalement en contrepartie une loi violente supprimant les acquis sociaux gagnés de longue date. Le personnel communal a toujours effectué un travail remarquable, sans relâche, au service de la Ville et de ses habitants.

La municipalité a fait connaître son désaccord avec cette loi, mais l'obstination d'un gouvernement qui voit la fonction publique comme une charge et non comme une chance pour les Français nous place dos au mur et devant l'obligation aujourd'hui pour la Mairie d'effectuer un travail immense pour limiter les dégâts de ce processus que nous validons aujourd'hui.

C'est dans cette optique que nous avons entamé un dialogue avec le personnel et les organisations syndicales, afin de concilier de la meilleure façon possible la qualité d'un service public qui nous a toujours rendus fiers avec la vie personnelle des agents de la Ville.

Nous comprenons les revendications qui ont été faites au cours des dernières semaines. Et je tiens à redire l'attachement qui est le nôtre aux agents et à la qualité de leur travail.

Si la situation n'est pas celle que nous souhaitons, vous avez limité au maximum les conséquences néfastes de cette réforme sur le personnel et je pense qu'elles serviront aussi à d'autres collectivités dans le cadre de leurs négociations. Je vous remercie au nom de notre groupe.

M. le Maire. Merci. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité ;
- Abstention : M. Hingant ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Abdelouahed, M. Diaby (pouvoir à M. Abdelouahed) et M. Boughezala.

80. Approbation du partenariat avec l'association Créative handicap

Mme Merieme FAKED. Mes chers collègues, par cette délibération, nous sollicitons votre approbation pour deux conventions entre la Ville et l'association Créative Handicap, qui a repris les activités de l'association « Les espaces ouverts ».

Une convention objectifs 2021-2023, une convention « Vie dans la Ville » pour l'année scolaire 2021 et 2022. Depuis de nombreuses années, la Ville de Nanterre a fait de l'exclusion des personnes en situation de handicap l'un de ses objectifs majeurs.

Notre programme pour les dernières élections municipales se fixe ainsi pour objectif, entre autres, de poursuivre les améliorations de l'accueil des enfants porteurs de handicap, des activités et d'équipements municipaux et de développer les pratiques handisport dans le cadre de la mise en œuvre de la charte sur le sport à Nanterre.

Ces conventions viennent mettre en pratique ces engagements. La première d'ordre général, une convention thématique Ville de Nanterre, le CCAS et Créative Handicap pour la durée 2021-2023.

Elle stipule les objectifs et les moyens par lesquels Créative Handicap s'engage, notamment en formant les salariés, agents de la Ville, animateurs, salariés des associations, l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap, afin de promouvoir leur citoyenneté. L'association participe et fera participer ces personnes à la vie sociale et aux différentes manifestations organisées par la Ville et favorisera leur insertion professionnelle.

La seconde convention annuelle entre la Ville et Créative Handicap vise à permettre aux enfants et aux jeunes en situation de handicap, nécessitant un accompagnement spécifique, d'accéder à des activités de loisirs, de pratiquer le numérique, sportif, artistique ou culturel ouvert à tous.

Par le biais d'un accompagnement individualisé, il s'agit de proposer à chaque enfant et à chaque jeune en situation de handicap, en fonction de ses capacités et de ses possibilités, d'accueillir sur des activités de loisirs culturels, sports, pratiques numériques auprès de l'ensemble des partenaires locaux et à la fois une aide à l'orientation parmi les activités accessibles à un accompagnement physique pendant l'activité choisie. Cet objectif ambitieux, qui fera l'objet d'une évaluation tous les trimestres. Je vous en remercie.

M. le Maire. Je vous propose de voter cette convention.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Selmet et Mme Maufrais.

On passe au point 81. Caroline Cor.

81. Partenariat 2021-2023 entre la commune de Nanterre, le Secours Populaire Français et le Secours Catholique pour assurer la continuité de l'aide alimentaire apportée aux Nanterriens tout au long de l'année

Mme Caroline COR. Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'approuver les projets de deux conventions de partenariat : l'une entre la Ville et le Secours Populaire et l'autre avec le Secours Catholique pour maintenir une aide alimentaire pendant tout l'été.

Ce partenariat s'inscrit dans une politique de soutien constant par la Ville des différents acteurs de la distribution alimentaire en nombre, dont le besoin n'a hélas pas diminué depuis quarante ans que ces distributions existent.

L'objectif de ce soutien est que des aides alimentaires soient proposées tout au long de l'année et sous différentes formes. Ainsi, dès 2011, la Ville a soutenu les Restos du Cœur pour leurs deux inter-campagnes au printemps et à l'automne.

Une épicerie sociale et solidaire est proposée également depuis novembre 2019. Le Secours Populaire et le Secours Catholique sont les seuls acteurs présents tout l'été. La Ville souhaite renouveler le partenariat avec eux pour une nouvelle période du 1^{er} juillet 2021 au 31 août 2023.

Je ne reviens évidemment pas sur le fait que la période que nous vivons a rendu l'exigence de continuité alimentaire encore plus impérieuse. Le Secours Populaire et le Secours Catholique s'engagent de manière concertée à maintenir une aide alimentaire assortie de produits d'hygiène durant les mois de juillet et d'août.

Comme vous le voyez, l'estimation pour le Secours Populaire est de 7 000 équivalents repas et pour le Secours Catholique de 1 000 équivalents repas. La Ville s'engage ainsi à financer 2 euros par équivalent repas, soit 14 000 euros de financement pour le Secours Populaire et 2 000 euros pour le Secours Catholique. Il vous est proposé d'approuver ces deux conventions. Je vous remercie.

M. le Maire. Je vous propose de voter cette convention.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Hmani, M. Jathières et Mme Genthon (pouvoir à M. Jathières).

82. Approbation de la démarche de conventionnement pour la labellisation de la cité éducative de Nanterre

M. Jean-Pierre BELLIER. J'avais bien évidemment décidé de vous faire l'historique des cités éducatives depuis leur création, mais je sens bien que je ne remporterai pas un grand succès d'estime.

Donc, je vais juste me tenter de vous faire comprendre en quoi la présente délibération, qui a pour objet de vous demander d'approuver l'une des étapes de la construction de cette

démarche, est essentielle pour la continuité du programme.

En effet, après l'entrée dans le dispositif et la préparation du plan d'action, il nous est nécessaire d'obtenir ou, en tout cas, de confirmer à l'ANCT, l'Agence nationale de cohésion des territoires, notre volonté de souscrire au cadre contractuel qui va nous lier à l'État, représenté bien évidemment par le ministère en charge de la politique de la Ville et le ministère de l'Éducation Nationale, donc dans une formule dite de « troïka » pour nous permettre de bénéficier d'une subvention triennale, dont le montant n'est pas encore fixé.

C'est la raison pour laquelle, à ce stade, nous ne pouvons pas vous présenter le projet de convention, mais simplement le projet de projet de convention.

Sachant que comme toutes les cités éducatives, celle de Nanterre aura vocation à développer trois axes majeurs. Tout ce qui relève de la continuité éducative entre les familles et les élèves, tout ce qui relève de la confortation de l'école dans son rôle à la fois bien évidemment pédagogique, mais aussi éducatif et surtout d'une certaine manière tout ce qui relève de ce qu'on appelle « l'ouverture du champ des possibles » pour tous nos jeunes des deux quartiers du Parc, tous nos jeunes de 3 à 25 ans.

Pour cela, vous le verrez au fur et à mesure. Mais, d'ores et déjà, dans le plan d'action, il est prévu d'actionner trois types de leviers. Je fais vite, je te le promets Zahra. Les relations entre l'école et les familles, la promotion des valeurs de la République et surtout comment engager tous nos jeunes dans une réussite et une poursuite d'études qui les mènera, bien évidemment, à une meilleure insertion sociale et professionnelle.

M. le Maire. Nesrine Rezzag Bara.

Mme Nesrine REZZAG BARA. Très rapidement, on se réjouit bien évidemment que la majorité municipale fasse de cette démarche une priorité de cette mandature, en menant des politiques ciblées et innovantes, permettant de lutter durablement contre les inégalités, quelles qu'elles soient.

Notre ambition, fruit d'une collaboration toujours plus étroite entre élus, personnels éducatifs et parents d'élèves, a été reconnue en ce début d'année par le Comité interministériel de la Ville, qui a engagé Nanterre vers l'obtention de ce label « Cité éducative ».

Comme le rappelait Jean-Pierre Bellier, ce dispositif vise à mieux accompagner le parcours éducatif de nos enfants depuis la petite enfance jusqu'à l'obtention du premier emploi à travers les trois objectifs essentiels qui ont été cités.

Il est surtout un gage de distinction et de considérations portées à toute la communauté éducative qui œuvre quotidiennement à la réussite et le dépassement de soi et de nos enfants. Je ne serai pas plus longue.

M. le Maire. Assia KACHOUR.

Mme Assia KACHOUR. Mesdames, Messieurs, une magnifique opportunité s'offre à nous avec la labellisation d'une Cité éducative dans notre Ville. Je tiens à féliciter toutes les équipes qui ont travaillé d'arrache-pied, afin de réunir les critères nécessaires à l'éligibilité de cette labellisation. Ce travail va permettre à notre jeunesse de pouvoir évoluer et apprendre dans les meilleures conditions possibles.

Le label « Cité éducative » est la suite logique de la politique de la Ville. Cette nouvelle offre éducative permettra de lutter efficacement contre l'évitement scolaire grâce à la qualité des structures proposées.

L'évitement scolaire est une problématique pour Nanterre où 1 200 Nanterriens sont scolarisés dans une autre commune. Les différentes rénovations des établissements scolaires de la Ville démontrent que la politique éducative de la Ville ne veut pas voir l'évitement scolaire comme une fatalité, mais veut s'en servir, au contraire, pour restaurer l'image des écoles nanterriennes.

La concentration de structures allant de la petite enfance à l'enseignement supérieur, qui réunira des lieux culturels, sportifs et éducatifs, permettant la création d'un écosystème

éducatif à l'échelle d'un quartier. La Cité éducative de Nanterre permettra de promouvoir toutes les formes de mixité, renforçant le projet de renouvellement du quartier du Parc dans sa globalité.

Cette révolution éducative se fera en partenariat avec l'Éducation Nationale, les associations et les familles, afin de créer une dynamique nouvelle pour un quartier souffrant de nombreux préjugés. Ces nombreux éléments attestent de l'ambition de l'équipe municipale de créer un environnement favorisant le développement éducatif de nos enfants.

Cette chance, offerte à la jeunesse nanterrienne, n'est pas sous-estimée. Les avantages sont nombreux et nous devons être fiers de pouvoir compter Nanterre parmi les grandes villes éducatives françaises. Je vous remercie.

M. le Maire. Merci. On va passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité ;
- Ne prennent pas part au vote : Mme Kashema et Mme Mounier (pouvoir à Mme Kashema).

83. Approbation de l'accord-cadre entre la ville de Nanterre et l'université Paris Nanterre

M. Jean-Pierre BELLIER. Un accord-cadre avec l'Université Paris-Nanterre, qui en a déjà voté le principe dans son dernier CA. C'est un accord-cadre qui, très rapidement, s'articule autour de cinq axes, que je peux vous résumer laconiquement : participer à la dynamique culturelle, sportive et éducative de la Ville, faire de l'université un lieu d'initiative à destination du territoire communal, promouvoir l'expertise universitaire au service de la solidarité du territoire, permettre l'intégration et l'épanouissement des étudiants dans la Ville et coopérer dans le cadre de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité.

Ce qu'il me semble important de signaler sur cet accord-cadre, c'est que d'une certaine manière, il représente une avancée sans précédent dans les relations entre la Ville et l'université, parce qu'il s'inscrit dans une double perspective. D'abord, créer de véritables conditions de partenariat et de fertilisations croisées entre l'université, les étudiants et les jeunes et moins jeunes de la Ville, d'ailleurs.

Et puis surtout, on sort d'une certaine manière de l'histoire de Paris X et l'on rentre de plain-pied dans ce qu'est aujourd'hui cette université, l'Université Paris-Nanterre et la Ville qui l'accueille pourtant depuis 1963, c'est-à-dire bientôt soixante ans.

Par ailleurs, prenez conscience que cette démarche ouvre la voie à d'autres perspectives, notamment celle d'une démarche ambitieuse pour inscrire la Ville avec ses actuels et futurs partenaires universitaires dans ce qu'on appelle le réseau mondial des villes apprenantes de l'UNESCO, qui est pour nous une ambition majeure pour tous nos jeunes nanterriens, au-delà même d'ailleurs des frontières de notre petite Ville.

M. le Maire. OK. Tout le monde sera pour. J'en suis sûr.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité.

On passe au point 84. Jean-Pierre Bellier.

84. École privée Sainte Geneviève – Convention relative au versement du forfait communal

M. Jean-Pierre BELLIER. Merci, Monsieur le Maire. Ce qui vous est demandé là, c'est bien évidemment d'autoriser le Maire à signer la convention du forfait communal avec l'AEP-OGEC Sainte-Geneviève. C'est un marronnier. C'est une délibération présentée tous les ans.

Juste deux ou trois petites précisions pécuniaires. Il faut savoir que c'est une convention qui représente une dépense de 187 493 euros, qui représente un forfait par enfant de près de 700 euros, 699,61 euros pour ceux qui aiment les précisions.

Vous noterez que depuis le vote de la loi pour l'école de la confiance, présenté par Jean-Michel Blanquer, les enfants bénéficient d'une scolarité obligatoire à partir de l'âge de 3 ans.

Et donc, dans ces conditions, 84 enfants de Nanterre sont scolarisés à l'école Sainte-Geneviève, ce qui a bien évidemment eu des conséquences sur le montant global attribué à l'école et à l'association Sainte-Geneviève.

M. le Maire. Merci. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité.

On passe au point 85. Jean-Pierre Bellier.

85. Projet éducatif de territoire et Plan Mercredi – Approbation de l'avenant pour l'année 2021-2022

M. Jean-Pierre BELLIER. Si vous le voulez, je serai encore plus synthétique, puisque là il est simplement question d'approuver un avenant sur une convention qui a été mise en place au moment du vote de la loi pour l'École de la République, mais celle de 2014.

Et donc, c'est un avenant qui permet de redéfinir quels vont être les axes sur lesquels le PEDT va développer son action. Là encore, il y a cinq axes. Je vous les donne rapidement : inclure le temps de mercredi à la réflexion sur la complémentarité éducative des différents temps de l'enfant, assurer la mise en cohérence entre les enseignements et le projet éducatif du mercredi, renforcer la qualité des offres d'activité périscolaire, favoriser l'accès au sport et à la culture et soutenir les ressources éducatives du territoire.

M. le Maire. Merci. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité ;

On passe au point 86.

86. Contrat de Développement 2021-2023 à passer avec le Département des Hauts-de-Seine en vue de l'attribution de subventions départementales en fonctionnement - Approbation des termes du contrat

M. le Maire. Comme vous le savez sans doute, il y a quelques années, le département des Hauts-de-Seine, en 2011, a substitué au subventionnement systématique des équipements en investissement ou en fonctionnement pour un certain nombre d'actions à un contrat passé

pour une durée de trois ans avec chacune des communes.

Donc là, on a évidemment déjà signé un contrat pour la période 2018-2020. Là, on signe pour l'année 2021-2023. C'est évidemment un moment important pour la commune, puisque c'est 11 142 897 euros pour les trois ans. J'en suis content. C'est mieux que pour la période 2018-2020, puisque ce sont 8 841 785 euros que nous avons perçus.

On n'est pas encore au même niveau que Boulogne-Billancourt, mais l'on s'en rapproche. Donc, 6,6 millions en investissement et 4,5 millions d'euros en fonctionnement. Évidemment, on ne peut que voter pour. Ce sont forcément des subventionnements qui comptent pour la Ville et la mise en œuvre des projets auxquels nous tenons. Je vous propose donc de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité.

On passe au point 87. C'est Thérèse Ngimbous Batjôm sur la répartition de l'enveloppe départementale au titre de la politique de la Ville 2021.

87. Contrat de Ville : Approbation de la répartition financière de l'enveloppe départementale au titre de la politique de la Ville 2021 et son versement aux associations partenaires dans le cadre du Contrat de développement ville de Nanterre - Département des Hauts-de-Seine

Mme Thérèse NGIMBOUS BATJÔM. Merci, Monsieur le Maire. Comme les années précédentes, nous contractualisons avec le département des Hauts-de-Seine au titre de la politique de la Ville dans le cadre d'un nouveau contrat de développement pour la période 2021-2023, une enveloppe annuelle d'un montant de 269 807 euros, qui sont donc affectés à cette enveloppe.

Les actions composant la programmation sont inscrites dans les axes indiqués par le Département, à savoir l'insertion des publics en difficulté et la réussite éducative, notamment pour les collégiens.

Selon les modalités suivantes, 90 % du montant annuel de 2021, soit 242 826 euros et 30 centimes et 10 % du montant annuel restant de 2020, soit 26 740 euros. Il vous est donc proposé de valider cette répartition financière de l'enveloppe Contrat de Ville.

M. le Maire. L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Jarry, M. Denois, Mme Penture, M. Solas, M. Martin, M. Azzouz, M. Bellier, Mme Cortes et M. Oubuih.

On passe au point 88. C'est Thérèse Ngimbous Batjôm qui présente.

88. Contrat de développement Département-ville de Nanterre : répartition financière de l'enveloppe départementale des subventions de fonctionnement pour l'année 2021 et son versement aux associations et structures porteuses

Mme Thérèse NGIMBOUS BATJÔM. Merci à nouveau, Monsieur le Maire. C'est dans le cadre du Contrat de développement Département Ville pour la période 2021-2023. Il s'agit, ici, de la répartition des subventions de fonctionnement du Contrat de développement 2021.

L'enveloppe annuelle hors politique de la Ville, que nous venons de voter tout à l'heure et la petite enfance, est orientée pour les activités sportives, culturelles et gérontologiques, déterminée par le Conseil départemental.

L'enveloppe est de 284 170 euros et répartie comme suit : 89 970 euros pour la culture, 94 200 euros pour les activités sportives et 100 000 euros pour la coordination gérontologique. Pareil, 70 % seront alloués pour 2021, soit 198 919 euros et 30 % du reste de l'enveloppe 2020, soit 81 925,80 euros. Donc, il vous est proposé de valider cette répartition.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Abdelouahed, M. Diaby (pouvoir à M. Abdelouahed), Mme Cortes, Mme Meteyer et M. Oubuih.

On passe au point 89.

89. Convention Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) adossée au Contrat de Ville Approbation de l'avenant pour la prolongation

M. le Maire. Il s'agit simplement d'un avenant de prolongation. Je vous propose de le voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Jarry, Mme Boudjemaï, Mme Champenois (pouvoir à Mme Magnon), Mme Coulter (pouvoir à Mme Cor), M. Debord, M. Hmani, Mme Magnon, Mme Cor, Mme Kasmi, Mme Saidj (pouvoir à M. Debord).

On passe au point 90. Thérèse Ngimbous Batjôm.

90. Versement de subventions exceptionnelles dans le cadre du Fonds d'intervention associatif

Mme Thérèse NGIMBOUS BATJÔM. Il s'agit d'aider les associations qui ont un projet particulier. Là, vous avez une liste d'associations qui ont sollicité l'aide de la Ville, soit pour un démarrage d'activité, soit pour un projet.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Bellier et M. Boughezala.

On passe au point 91. Thierry Denois.

91. Signature de la charte intercommunale d'insertion relative aux projets de renouvellement urbain NPNRU de l'EPT Paris Ouest La Défense

M. Thierry DENOIS. Merci, Monsieur le Maire. La charte intercommunale d'insertion relative au projet de renouvellement urbain NPNRU est la déclaration de la charte nationale d'insertion.

Elle concerne les projets de rénovation du Parc Sud, du Chemin de l'Île et du Petit Nanterre aux abords du CASH. Elle fixe un objectif de 7 % d'heures d'insertion sur le volume d'heures travaillées des projets, soit 310 000 heures sur 4,5 millions d'heures et 252 millions d'euros d'investissements.

Elle y adjoint des objectifs qualitatifs : repérer et mobiliser les habitants les plus éloignés du marché de l'emploi, diversifier les marchés pour répondre en particulier aux besoins des femmes et des jeunes peu qualifiés en parcours d'insertion, coordonner les actions d'insertion pour construire des parcours de professionnalisation (alternants en formation, alternances, périodes en entreprise) d'une durée suffisante pour favoriser un réel retour à l'emploi.

Les outils dont s'est dotée la Ville à cette fin sont en premier lieu la MEF, en particulier via le service de mise en œuvre des clauses d'insertion pour les entreprises et un projet actif depuis quelques mois de détection des publics dits « invisibles ».

Les salles ressources, lieux de premier accueil et d'orientation des publics et les structures d'insertion par l'activité économique, financés par l'intermédiaire du Contrat de Ville. Voici en quelques mots la charte dont nous vous proposons l'adoption.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité ;
- Ne prend pas part au vote : M. Bellier.

92. Convention d'objectifs 2021-2023 entre la ville de Nanterre et le Département des Hauts-de-Seine, pour la Maison de la musique de Nanterre, scène conventionnée d'intérêt national – art et création – pour la musique

M. le Maire. Je rapporte pour Lucie Champenois qui est absente, suite à la naissance de son bébé. On la salue, ainsi que le bébé et le papa.

La première est une convention d'objectifs 2021-2023 entre la Ville et le Département des Hauts-de-Seine pour la Maison de la musique. Je vous propose de la voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité.

93. Convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville de Nanterre et l'ensemble orchestral d'aujourd'hui TM+ (2019/2022) - Avenant annuel 2021-2022

M. le Maire. Pour la deuxième convention, je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité.

On passe au point 94.

94. Convention d'objectifs 2021-2023 entre la ville de Nanterre et le Département des Hauts-de-Seine pour la Terrasse espace d'art

M. le Maire. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité.

On passe au point 95.

95. Dispositif « Orchestre au collège » - Convention entre la ville de Nanterre et le Collège André Doucet de Nanterre

M. le Maire. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité.

On passe au point 96.

96. Convention tripartite entre la ville de Nanterre, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Hauts-de-Seine et le centre pénitentiaire des Hauts-de-Seine pour l'organisation d'ateliers de guitare en direction des personnes majeures

M. le Maire. Point très important. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité ;
- Ne prend pas part au vote : M. Azzouz.

On passe au point 97. Je vais passer la parole à Hakim Allal.

97. Attribution d'une subvention au club de basket Nanterre 92 SAS pour des missions d'intérêt général à mener dans les quartiers, les collèges et les lycées - Approbation de la convention

M. Hakim ALLAL. On va aussi aller rapidement. En fait, il s'agit de renouveler la convention que nous avons avec le Nanterre Basket 92. Ils interviennent et font différentes actions en direction des jeunes de Nanterre. Donc, c'est la même convention que l'année dernière avec

le même montant.

M. le Maire. OK. Je vous propose de voter. Au passage, on salue notre ami Jean Donnadiou, qui a décidé de passer la main à la présidence de Nanterre 92, que l'on aura l'occasion de remercier dans une initiative à la rentrée. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité.

On passe au point 98. Hakim Allal.

98. Paris 2024 – Nanterre – Collectivité hôte - Convention pour le "Live des Jeux" 2021

M. Hakim ALLAL. Là, on se prépare pour les Jeux Olympiques de 2024. L'idée est de signer une convention avec le POLD cette année, puisque Nanterre, comme vous le savez, est désignée « Collectivité-hôte » pour les prochains Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

La Ville de Nanterre propose de s'inscrire dans le cadre de l'opération « Live des Jeux », destinée à assurer la promotion de cet événement exceptionnel, mais aussi dans le but essentiel de commencer à inviter les Nanterriens et également les villes voisines, puisque le POLD regroupe onze communes, pour s'approprier justement cet événement planétaire.

Le « Live des Jeux » est constitué d'au moins deux journées de diffusion en direct des épreuves olympiques et paralympiques de Tokyo 2021. La première est prévue le samedi 31 juillet, programmée avec le POLD, bien évidemment, sur le parvis de l'Aréna pour profiter notamment des deux grands écrans géants et de diffuser les différentes épreuves autour de différentes animations.

La deuxième journée est prévue le samedi 4 septembre dans le cadre du Forum des sports, qui a lieu tous les ans au Palais des Sports, sous le grand terrain de tennis. Outre la diffusion directe des épreuves, une série de débats, d'animations et d'initiations, de démonstrations sont proposées à la population en mixant activités sportives et culturelles.

Il est aujourd'hui nécessaire que la Ville de Nanterre signe avec l'Établissement public Territorial Paris Ouest La Défense et l'Association Paris 2024 - Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques une convention, où chacune des parties s'engage à assurer la promotion des jeux, à mettre en valeur les principes de l'olympisme et à respecter les différents engagements qui y sont liés.

M. le Maire. Merci. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité.

On passe au point 99. On est toujours dans la même démarche.

99. Adhésion au Club des Sites

M. Hakim ALLAL. Oui, c'est ça. À l'automne 2023, la France a été désignée pour accueillir la X^e édition de la Coupe du Monde de Rugby. Celle-ci se déroulera dans neuf stades implantés en France.

Les collectivités territoriales en charge de ces équipements avec Paris, Bordeaux, Saint-Etienne, Nice en l'occurrence ont pris la décision de se regrouper en une association, le « Club des Sites de la Coupe du Monde de Rugby » ou « Club des sites », structure juridique

permettant d'être une force de dialogue et de propositions avec les organisateurs de l'événement.

Le 10 mars 2021, l'association a décidé d'élargir la structure existante en un réseau de villes ayant en charge l'organisation de grands événements sportifs. Elle souhaite, à travers cette décision, proposer une adhésion aux collectivités disposant d'au moins un équipement sportif pérenne permettant d'accueillir les événements internationaux de grande ampleur.

Depuis son inauguration en octobre 2017, la Ville de Nanterre dispose sur son territoire d'un équipement de ce type avec « Paris La Défense Aréna » pouvant accueillir jusqu'à 40 000 places, ce qui en fait l'une des plus grandes enceintes couvertes du monde. En fait, c'est l'une des enceintes les plus importantes au niveau mondial.

C'est ainsi que la Ville de Nanterre a été retenue comme « Collectivité-hôte » des futurs Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Elle accueillera dans cette enceinte moderne les compétitions de natation sportive et le tournoi final du water-polo, puis les épreuves de natation paralympique. L'Aréna accueille par ailleurs des matchs rugby du Racing, dont il est le club résident.

C'est dans ce cadre que la Ville de Nanterre a été sollicitée pour adhérer au « Club des sites », au même titre que les villes de Colombes et la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et de Paris-Vallée de la Marne.

M. le Maire. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Hmani et M. Desmoulins.

On passe maintenant au point 100. Servane Courtaux.

100. Projets relatifs aux constructions-réhabilitations de groupes scolaires ou bâtiments communaux Conventions pluriannuelles avec des organismes financeurs

Mme Servane COURTAUX. Merci, Monsieur le Maire. Comme vous le savez, la Ville de Nanterre s'est inscrite dans de nombreux projets de construction et de réhabilitation d'établissements recevant du public à Nanterre, à la fois pour améliorer le quotidien des Nanterriens actuels, mais aussi pour faciliter l'accueil des futurs nanterriens.

Ces différentes opérations sur la construction des trois groupes scolaires des Groues, la réhabilitation du groupe scolaire Maxime Gorki, Langevin, Decour, la réhabilitation du bassin olympique du Palais des Sports, du gymnase Langevin, la construction du gymnase Garenne, la construction du gymnase de La Plaine des Sports des Groues, la réhabilitation du Centre national d'art dramatique, les travaux de la médiathèque Pierre et Marie Curie, ainsi que la construction du nouveau centre de santé.

Donc, nous faisons tous les efforts pour recevoir des financements sur ces différents équipements. Donc, il est normal que Monsieur le Maire ait la délégation du Conseil municipal pour demander des subventions dans la limite de 10 millions d'euros.

Et nous devons l'autoriser à solliciter des subventions au-dessus de 10 millions d'euros. Nous devons également l'autoriser à signer les conventions correspondantes, ainsi que tous les documents qui y affèrent. Je vous propose donc de signer cette autorisation à demander et signer des conventions de subventionnement.

M. le Maire. Si tout le monde en est d'accord, je demande le subventionnement et vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité.

On passe au rapport 101. Servane Courtaux.

101. Réhabilitation du Centre Dramatique National Nanterre-Amandiers

Mme Servane COURTAUX. De la même manière, spécifiquement pour le Centre dramatique national des Amandiers, nous avons déjà fait un peu le tour des différentes subventions possibles.

Et nous vous demandons d'autoriser, Monsieur le Maire, à signer ces différentes conventions de subventions, notamment avec la Préfecture de la Région Île-de-France au titre de la dotation régionale d'investissement et avec la région Île-de-France.

M. le Maire. L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Bellier et Mme Feaugas.

On passe au rapport 102. C'est Joseph Nonga qui présente.

102. Avis de la Ville relatif à l'enquête publique liée au projet de la ligne 15 ouest dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) modificative

M. Joseph NONGA. Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, le projet de ligne 15 Ouest du Grand Paris Express qui reliera la station Pont de Sèvres à celle de Saint-Denis Pleyel a été déclarée d'utilité publique par un décret en Conseil d'État le 21 novembre 2016.

Des modifications ont été apportées sur l'implantation de la gare de La Défense, ainsi qu'une adaptation sur l'emprise chantier de certains ouvrages annexes et la mise à jour des coûts de rentabilité, ce qui a nécessité la mise en place d'une déclaration d'utilité publique modificative.

À l'heure actuelle, cette DUP modificative a donné lieu à l'ouverture d'une enquête d'utilité publique actuellement en cours, qui a commencé le 28 juin et qui va s'étendre jusqu'au 29 juillet 2021.

Nanterre est historiquement située à la croisée d'infrastructures de transport au bénéfice de notre région. Avec le RER A, la ligne L du Transilien et prochainement le RER E, notre commune en tire un accès à la métropole particulièrement intéressant, ce qui constitue un facteur d'attractivité du territoire indéniable. Cependant, le prix payé par notre Ville a été conséquent et continue de pénaliser le cadre de vie des habitants.

À ce titre, plusieurs points de vigilance ont été relevés par la Ville. Tout d'abord, le respect du calendrier initialement pré-annoncé pour 2025. Ensuite, pour 2027, la ligne 15 Ouest n'arriverait finalement dans notre commune qu'à l'horizon 2030. D'autant que les études engagées par la SGP pour redéfinir l'emplacement de la gare de La Défense vers la Rose de Cherbourg nous font craindre un nouveau glissement des délais.

Parallèlement, la Ville demande que des mesures soient prises en compte pour limiter les nuisances, notamment en ce qui concerne les aires de livraison pour les commerces des gares ou encore la gestion des déchets.

La Ville tient à rappeler son attachement à la préservation des arbres. C'est dans cet esprit que la Ville demande à ce que soit approfondie la démarche d'évitement et de réduction des impacts sur le patrimoine arboré, afin de garantir le maintien de ce patrimoine remarquable.

Ou lorsque l'on ne peut pas faire autrement de compenser par la plantation de nouveaux sujets, en partant du principe : un arbre abattu égale un arbre et demi planté, comme s'y est engagée la SGP. En l'absence de ces impératifs, la Ville se réserve le droit, par exemple, de ne pas délivrer d'autorisation de dérogation horaire ni d'occupation du domaine public.

La Ville porte ensuite une attention toute particulière à préserver les habitants de la pollution sonore et invite au respect le plus strict de l'arrêté portant réglementation relative au bruit du voisinage. Qui plus est, elle entend être étroitement associée dans des choix d'itinéraires des poids lourds qui impacteront son territoire.

La Ville exprime également ses réserves quant à la perspective de la fermeture de la RN1013 de 2024 à 2027, le temps nécessaire selon la SGP pour réaliser la Gare de La Défense, rendant impossible la circulation sous la dalle de la Défense entre le Pont de Neuilly et la RD913.

Ne figurant pas dans la DUP modificative, cette fermeture n'est envisageable que si des garanties sont apportées, notamment sur la mise en service du RER E à la gare de la Folie mi-2023, l'intégration du tramway T1 dans le cadre du contrat de plan Etat-Région, ou bien la gratuité de l'A14, le temps des travaux et le lancement après les J.O, Nanterre étant « Site Hôte », comme cela a été dit précédemment.

Au-delà, la Ville s'interroge fortement sur la nécessité d'une gare du Grand Paris à La Défense, qu'elle considère comme inutile, coûteuse et non adaptée, d'autant que sa réalisation n'a que peu d'intérêt pour notre commune et n'entraîne que des conséquences difficilement supportables pour notre territoire.

En outre, la suite du constat d'infaisabilité de la Gare de La Défense dans son projet initial, l'étude d'une ligne 15 Ouest sans arrêt à La Défense aurait dû être mise au débat public, ce que n'indique pas la DUP modificative dans le dossier d'enquête publique.

En conséquence, la Ville émet un avis favorable à la déclaration d'utilité publique modificative relative à la ligne 15 Ouest du Grand Paris Express, à l'exception du point soulevé dans l'article 2 de la présente délibération, sous réserve de la bonne prise en compte des enjeux environnementaux, tout particulièrement sur le patrimoine arboré existant à conserver, du respect du calendrier annoncé, de la valorisation des espaces publics impactés par les ouvrages annexes après les chantiers, de la bonne prise en compte du respect du cadre de vie des Nanterriens pendant la durée du chantier.

La Ville émet un avis défavorable, comme on l'a déjà dit, à la réalisation de la Gare de La Défense à la Rose de Cherbourg sur le territoire de Puteaux, jugée comme inutile, coûteuse et source de conséquences difficilement supportables pour Nanterre. Je vous remercie.

M. le Maire. Alexis Martin.

M. Alexis MARTIN. Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Nous partageons les inquiétudes exprimées dans cet avis sur l'aspect environnemental, en particulier sur l'avenue Joliot-Curie. Il n'est pas acceptable qu'il soit envisagé d'abattre 23 arbres de grands développements et de ports majestueux, en plus des arbres impactés par le tramway T1. Un drame se profile pour notre écosystème, pour la chaleur en ville et pour les habitants à proximité.

Nous devons être vigilants et nous organiser pour éviter le pire avec une compensation généreuse uniquement en dernier recours. Le quotidien des habitants risque également d'être largement impacté par les nuisances liées aux chantiers et nous devons être fermes face aux opérateurs.

Nous souhaitons revenir sur un point particulier qui nous semble défier le bon sens le plus élémentaire. Alors que la ligne A est la ligne la plus fréquentée d'Europe, il n'y a pas de

correspondance directe de prévue entre la ligne 15 Ouest et le RER A.

Pour La Défense, il est possible de prendre le RER E à Nanterre la Folie, par exemple. Mais pour aller à Saint-Germain-en-Laye ou à Cergy-Pontoise, le temps de trajet risque de s'allonger fortement.

Actuellement, il y a à peu près 150 mètres entre Nanterre la Folie et Nanterre Préfecture. À l'époque, il y a dix ans, quand le trajet était prévu, on nous expliquait que le couloir souterrain n'était pas prévu à Nanterre Préfecture, parce que de toute façon, la correspondance se ferait à La Défense. Or maintenant, avec le déplacement de la Gare de La Défense, il n'y a plus de correspondance souterraine entre la ligne 15 et le RER A.

De plus, il sera possible de faire la correspondance à Nanterre en sortant sur l'espace public. Mais, actuellement, la tarification fait qu'à partir du moment où l'on sort sur l'espace public, le ticket n'est plus valable. Sinon, il faudrait envisager un changement de tarification pour que ce soit le cas.

Quoi qu'il en soit, il faudra revoir les cheminements piétons dans le quartier du Parc Nord, puisqu'il faut compter sur le fait que pas mal d'usagers sortent à Nanterre la Folie pour rejoindre le RER A à Nanterre Préfecture. Donc, cela va en tout cas impacter l'espace public sur la Ville de Nanterre, puisqu'il faudra aiguiller tous ces voyageurs qui seront amenés à changer de gare.

Nous sommes aussi réservés sur le modèle de gare à une seule entrée qui, selon nous, comme pour la gare Saint-Lazare, a été dictée pour des considérations économiques et commerciales, afin de faire passer tous les flux au même endroit, plutôt que pour l'intérêt général.

En effet, une gare avec plusieurs entrées permet d'augmenter la zone de chalandise des gares et donc d'augmenter le nombre de Nanterriens et Nanterriennes proche d'une gare à moins de dix minutes à pied.

Une entrée à l'autre bout des quais aurait également permis de mieux desservir le stade Aréna, un gros pourvoyeur d'usagers et d'usagères pour cette gare. Ce n'est pas spécifique à Nanterre, puisque c'est la Société du Grand Paris qui a choisi ce modèle-là pour toutes les gares du Grand Paris, ce qui est bien dommage.

Nous soutenons pleinement la position prise contre la gare du Grand Paris Express de La Défense, actuellement positionnée à la Rose de Cherbourg, qui apparaît inutile et coûteuse vu la proximité avec la gare de Nanterre la Folie. D'autant plus que les élus Europe Écologie Les Verts d'opposition de Puteaux sont également opposés à cette gare et l'ont fait savoir.

Nous avons également l'inquiétude de voir fleurir de nouvelles tours, alors que le modèle de développement de La Défense est une fois de plus questionné par la crise sanitaire et le développement du télétravail.

En somme, ce ne sont pas de simples ajustements, mais un changement d'orientation qui est requis pour que ces projets d'infrastructure que nous soutenons voient le jour dans de bonnes conditions. Merci à vous.

M. le Maire. L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité ;
- Ne prennent pas part au vote : Mme Penture et Mme Lacot.

Après, l'adhésion de la Ville de Nanterre à la compétence « Infrastructures de charge » du SIPPAREC, dont on parlait tout à l'heure. Gilles Gauché-Cazalis.

103. Adhésion de la ville de Nanterre à la compétence « Infrastructures de charge » du SIPPAREC

M. Gilles GAUCHÉ-CAZALIS. Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, c'est la délibération qui fait suite à la question orale posée en début de Conseil. C'est une délibération importante. Peut-être commencer par rappeler que le développement de la mobilité électrique cherche à répondre à deux enjeux majeurs.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre. Sur l'ensemble d'un cycle de vie d'un véhicule, il est prouvé que les émissions de Co2 sont moins importantes et la réduction des émissions de particules, plus connues sous le nom de « particules fines ».

Depuis l'arrêt du service d'autopartage Autolib', le territoire francilien ne dispose plus que de quelques centaines de points de recharge sur le domaine public, alors qu'une étude menée en 2018 par le SIPPAREC et le syndicat Autolib' Vélib' Métropole estimait à 12 000 le besoin à l'horizon 2022.

Sur le territoire de Nanterre, les 33 stations Autolib' ne sont plus utilisées depuis le 31 juillet 2018, alors que l'étude précitée confirme le besoin de bornes de recharge sur le territoire nanterrien.

Ainsi, le développement de la mobilité électrique en Île-de-France, mais aussi sur notre territoire plus large, se retrouve aujourd'hui limité par l'absence d'infrastructures de recharge sur le domaine public.

À l'échelle francilienne, le déploiement d'un nombre aussi important de points de charge se devra d'être homogène et coordonné. Hors de l'Île-de-France, plusieurs initiatives, principalement portées par les syndicats d'énergie, sont déjà proposées. Dans ce contexte, le SIPPAREC a proposé à ses adhérents, lors du Comité du 15 octobre 2019, de transférer leur compétence « infrastructures de charges ».

Le syndicat dispose déjà d'un marché nécessaire à la mise en œuvre de cette compétence et je rajouterai une forte expérience en matière énergétique, ce qui permettra l'installation rapide des premières bornes.

Ce marché couvre la remise en fonctionnement des bornes Autolib', bien sûr, la dépose des bornes Autolib' et l'installation de nouvelles bornes intégrant les dernières normes, l'exploitation et la maintenance et la gestion, notamment la facturation des usagers. Donc, le transfert de compétences entraînera la mise à disposition à titre gratuit des bornes existantes, ainsi que du domaine public nécessaire à l'implantation de ces bornes.

Le syndicat proposera ensuite à chaque commune un rythme de déploiement. L'installation de l'ensemble des infrastructures pourra s'échelonner sur cinq ans. Les travaux d'investissement seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIPPAREC, qui les prendra en charge et mobilisera les aides possibles annoncées par la région ou l'AVERE. C'est l'Association nationale pour le développement de la mobilité électrique.

Les coûts d'exploitation et de maintenance seront également portés par le SIPPAREC. En contrepartie, le syndicat percevra auprès des usagers les recettes d'exploitation. Les tarifs du service seront fixés par délibération du Comité syndical.

En conclusion, il est proposé au Conseil municipal de constater l'insuffisance de l'initiative privée sur le territoire de Nanterre, d'adhérer à la compétence « Infrastructures de charges », défini à l'article 3 bis des statuts du SIPPAREC, d'approuver les conditions administratives, techniques et financières attachées à l'exercice de cette compétence par le SIPPAREC, bien sûr, et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération nécessaire à l'exercice de la compétence transférée.

M. le Maire. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité.

On passe au point 104. Gilles Gauché-Cazalis.

104. Désaffectation et affectation des biens mis à disposition dans la convention d'utilisation du domaine public conclue entre la ville de Nanterre et le syndicat mixte Autolib' Velib' métropole

M. Gilles GAUCHÉ-CAZALIS. C'est la suite, évidemment. La société Autolib' a conclu le 25 février 2011 avec le Syndicat mixte Autolib' et Vélib une convention de délégation de service public pour la mise en place, la gestion et l'entretien d'un service d'automobile électrique en libre-service et d'une infrastructure de recharge de ces véhicules.

Cette convention est entrée en vigueur le 4 mars 2011. 33 stations Autolib', dont 2 avec des espaces d'abonnement, représentant 195 emplacements ont été déployés sur le territoire de Nanterre avec leur borne de recharge.

Pour mémoire, par lettre en date du 25 mai 2018, la société Autolib' a notifié au syndicat le défaut d'intérêt économique de la concession. Le syndicat a alors acté la résiliation de la concession à dater du 25 juin 2018.

Les stations et espaces Autolib' ont été remis par la société Autolib' au syndicat, selon les modalités prévues au contrat. La convention du 11 avril 2019, signée entre le syndicat et la Ville de Nanterre, acte la mise à disposition transitoire pour le compte de la Ville des stations et espaces Autolib', ainsi que les bornes de recharge associées, ce qui nous permet de faire la délibération précédente.

Il est constaté que ces équipements et aménagements ne sont plus affectés à l'autopartage. Il est donc proposé de les désaffecter du service public d'autopartage et de les affecter au service public d'infrastructures de charge, en cohérence avec la délibération précédente.

M. le Maire. L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Adam, M. Hmani et M. Oubuih.

Après, pour aller un peu plus vite, j'ai dix délibérations qui portent sur des marchés passés en commission d'appel d'offres. Donc, je vous propose de les prendre une par une et de les voter, sans que l'on revienne particulièrement là-dessus, puisque c'est simplement une confirmation du choix fait à la commission d'appel d'offres.

105. Entretien, contrôle et réparation des aires de jeux de plein air et des installations sportives de proximité - Approbation des marchés de fournitures et services

M. le Maire. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité.

106. Création d'espaces verts et entretien des espaces verts communaux - Approbation des marchés de fournitures et services

M. le Maire. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité ;
- Ne prend pas part au vote : M. Denois.

107. Travaux de construction du Centre Municipal de Santé site Jean-Baptiste Lebon - Autorisation à signer les marchés de travaux et les avenants de maîtrise d'œuvre

M. le Maire. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité.

108. Services de traiteur - Période 2021/2025 - Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et le CCAS Approbation de la convention constitutive et autorisation donnée au Maire de la signer - Autorisation donnée au Maire de signer les marchés

M. le Maire. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Hmani et M. Oubuih.

109. Fourniture de denrées alimentaires : B.O.F. et charcuterie pâtisseries (lots 1 et 2) - Approbation des marchés - Autorisation pour le Maire à signer les marchés

M. le Maire. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité ;
- Ne prend pas part au vote : M. Gauché-Cazalis.

110. Fourniture de denrées alimentaires : Volailles, charcuterie de volailles, lapins frais et réfrigérés - Approbation du marché Autorisation pour le Maire à signer le marché

M. le Maire. Je vous propose de m'autoriser à signer les marchés.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité ;
- Ne prend pas part au vote : M. Oubuih.

Je vous propose de passer au point 111.

111. Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et l'EPT POLD - Approbation de la convention constitutive et autorisation donnée au Maire de la signer - Autorisation donnée au Maire de signer les marchés

M. le Maire. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité ;
- Ne prennent pas part au vote : Mme Maufrais, M. Ribault, Mme Boussissi-Poullard, M. Guillemaud (pouvoir à Mme Boussissi-Poullard) et M. Oubuih.

112. Travaux de signalisation horizontale - Autorisation pour le Maire à signer le marché

M. le Maire. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité ;
- Ne prennent pas part au vote : Mme Bedin, Mme Decis Lartigau (pouvoir à Mme Bedin) et le groupe « Nous sommes Nanterre ».

Je vous propose de passer au point 113.

113. Travaux de modernisation et d'extension des installations d'éclairage public - Approbation du marché et autorisation pour le Maire de signer le marché

M. le Maire. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité ;
- Ne prennent pas part au vote : Mme Bedin et Mme Decis Lartigau (pouvoir à Mme Bedin).

114. Location et entretien d'articles textiles - Approbation d'avenants aux marchés 55-2017 et 56-2017

M. le Maire. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Oubuih.

M. le Maire. Nous arrivons aux questions orales. La première est posée par Mme Samia Boussissi-Poullard. Et c'est Nesrine Rezzag Bara qui lui répondra. Mme Samia Boussissi-Poullard, à vous.

Question orale de Mme Samia BOUSSISSI-POULLARD

Mme Samia BOUSSISSI-POULLARD. Monsieur le Maire, chers collègues, la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection sur l'espace public vise à assurer la sécurité des Nanterriennes et Nanterriens et prévenir la délinquance.

Installées aux abords des points forts passages comme les gares, les équipements sportifs et culturels, les caméras peuvent être fixes ou mobiles et constituent une plus-value majeure pour aider aux enquêtes. Au-delà de la finalité de ce système de vidéosurveillance, c'est son fonctionnement et son visionnage qui interroge.

Monsieur le Maire, est-il possible de communiquer les détails de son fonctionnement et de savoir qui regarde les bandes d'enregistrement ? Quels sont les usages faits par les services de police ? Enfin, quid de la conservation qui en est faite ensuite ? Je vous remercie.

Mme Nesrine REZZAG BARA. Monsieur le Maire, chers collègues, Mme Boussissi-Poullard, le dispositif de vidéoprotection à la Ville de Nanterre que nous avons mis en place à partir de l'année 2015 a pour principal objectif de soutenir le travail d'enquête de la police nationale pour identifier les auteurs des faits délictueux.

Dès le départ, nous avons fait le choix de créer un centre de supervision urbain (CSU), équipé de serveurs et d'enregistreurs. Nous avons obtenu que le commissariat de police dispose d'un report des images produites par nos caméras.

La police a ainsi la possibilité de visionner en temps réel l'ensemble des caméras de la Ville, et ce grâce à une convention d'exploitation du dispositif, établie entre la Ville et les services de l'État. Nous sommes trois villes dans les Hauts-de-Seine à avoir passé cet accord : Nanterre, Rueil et Gennevilliers. Les images étant renvoyées au commissariat de police, il n'y a pas d'opérateur de vidéosurveillance en continu dans la salle de visionnage de la Ville.

Toutefois et conformément à la législation, les images sont stockées pendant 30 jours et sont mises à disposition des forces de l'ordre et leur demande sous forme de réquisition. À ce titre d'illustration, par exemple, en 2020, la police nationale a procédé à 28 demandes d'extraction de vidéos pour des besoins d'enquête. Je précise que les jours d'événements à la U Arena, les images des caméras des terrasses et des Jardins de l'Arche font l'objet d'un dépôt au centre de visionnage de l'Arena.

Par ailleurs, il est apparu opportun de renforcer l'action de la brigade de la lutte contre les incivilités par la mise en place d'actions de vidéooverbalisation, s'appuyant sur les caméras de vidéosurveillance installées, qui permettent de dresser des PV à distance, mais uniquement en temps réel. C'est pourquoi la Ville de Nanterre a expérimenté ce dispositif dans le secteur de la place de la Boule depuis 2020.

Dans ce cadre, les agents municipaux se rendent deux fois par semaine dans le bureau du

centre de supervision urbain pour vidéoverbaliser et nous allons continuer. Ces sessions se déroulent en alternance, en matinée ou dans l'après-midi.

En moyenne, ce sont plus de dix infractions qui sont vidéoverbalisées par session. Les infractions verbalisables grâce à la vidéo sont le stationnement gênant et la circulation des deux roues motorisés sur l'espace piéton. En fonction des cas, les agents verbalisateurs, soit des ASVP, soit des policiers de la filière municipale.

Enfin, et pour être tout à fait complète dans cette question orale, je rappelle que ce dispositif ne permet pas de verbaliser les infractions liées au stationnement réglementé. En 2020, l'expérimentation de la verbalisation pour utilisation de la vidéo a permis de dresser 475 procès-verbaux sur le secteur de la place de la Boule.

Question orale de M. Éric DROUCHE

M. le Maire. On a une question posée par Éric Drouche. Et c'est Gilles Gauché-Cazalis qui va lui répondre.

M. Éric DROUCHE. Monsieur le Maire, mes chers collègues, notre Ville et notre région reprennent son rythme et ses habitudes en matière de transport et de circulation. Des embouteillages et des ralentissements qui accroissent et multiplient les effets de la pollution sur notre santé et sur l'environnement.

Dans de nombreuses villes comme celle de Strasbourg, des parkings aux abords existent pour permettre aux automobilistes de pouvoir utiliser les transports en commun à tarif réduit. Monsieur le Maire, envisagez-vous de faire la même chose pour l'avenir de notre Ville et de ses habitants ? Je vous remercie.

M. Gilles GAUCHÉ-CAZALIS. M. Drouche, votre question va nécessiter de ma part une réponse à caractère un peu technico-juridique. Je vous prie de m'en excuser. Mais s'il est effectivement possible de stationner gratuitement dans certains parkings de la Ville de Strasbourg aux abords des gares pour les usagers titulaires d'un abonnement de transports en commun - ces parkings sont d'ailleurs dénommés « parking relais » - il se trouve que la loi portant sur l'organisation des transports n'est pas identique en Île-de-France.

Car contrairement à Strasbourg, la Ville de Nanterre n'est pas une autorité organisatrice des transports. Cette compétence étant régionale et placée sous la responsabilité d'Île-de-France Mobilités. Pour autant, cette offre de parking à proximité des pôles de transport existe également en Île-de-France, mais uniquement en moyenne et grande couronne, et ce pour des populations éloignées de plusieurs kilomètres d'une gare de rabattement.

Les territoires concernés sont donc ceux peu desservis en transport en commun, et notamment en ligne de bus, permettant aux usagers de rejoindre une gare. Dans ce cadre, ce sont plus de 100 000 places qui sont labellisées par IDFM et qui se répartissent dans une cinquantaine de parkings.

Au-delà du fait que la Ville de Nanterre n'est pas une autorité organisatrice de transport et qu'elle n'a pas la compétence pour offrir cette possibilité aux usagers détenteurs d'un abonnement, les gares de Nanterre existantes et en projet n'ont pas vocation à constituer des gares de rabattement qui auraient pour effet d'encourager les particuliers à faire usage de leur automobile pour gagner les gares de la Ville, surtout si un stationnement gratuit leur est proposé.

J'ajoute que nous avons la chance à Nanterre d'avoir trois gares pour le moment, qui sont bien réparties géographiquement, ce qui permet à des dizaines de milliers d'usagers de s'y rendre à pied ou en bus ou par des transports dits « doux ».

Pour la gare de Nanterre Ville, pour ne citer que cet exemple, mais c'est sans doute le plus emblématique, ce sont plus de 90 % des usagers qui s'y rendent à pied. Et c'est bien dans ce

sens-là que nous essayons de travailler nos abords de gare et que nous allons poursuivre notre travail dans ce sens. Je vous remercie. J'espère avoir répondu à votre question.

Question orale de Mme Barbara FEAUGAS

M. le Maire. On a une question posée par Barbara Feaugas. Et c'est de nouveau Nesrine Rezzag Bara qui va y répondre.

Mme Barbara FEAUGAS. Monsieur le Maire, chers collègues, la question orale d'un riverain de l'avenue Fernand Léger nous interpelle et recoupe de nombreux retours que nous avons eus sur le terrain. Bien que non retenue parmi les questions orales de ce Conseil, nous souhaitons la rappeler et obtenir des réponses aux questions soulevées.

Les incivilités décrites (rodéos, tapage nocturne, occupation et dégradation des parties communes) et le sentiment non seulement d'une absence de réponse, mais d'une dégradation de la situation depuis 2016 sont partagés au-delà de ce quartier. Pourriez-vous nous décrire les réponses que vous comptez y apporter ? Je vous en remercie.

Mme Nesrine REZZAG BARA. Monsieur le Maire, Mme Feaugas, chers élus, si votre interrogation porte sur le fait que la question évoquée n'ait pas été retenue dans le cadre de cette assemblée, je me permets tout simplement de vous rappeler qu'avant chaque Conseil municipal se tient une conférence associant les présidents de tous les groupes siégeant au Conseil municipal et le maire.

C'est à cette occasion que sont décidées les questions retenues et celles qui ne le sont pas. Ce que vous auriez pu savoir si votre groupe avait été présent à celle-ci, qui a lieu le lundi 28 juin. Pour votre parfaite information, ce sont dix questions orales d'habitants qui ont été adressées, parmi lesquelles la moitié a été retenue.

Par ailleurs, il a été décidé, dès le début, de fixer comme critère de question courte à entrée unique, ce qui est loin d'être le cas de celle à laquelle vous faites référence, puisqu'elle porte parmi au moins cinq sujets différents.

Concernant les actions de la municipalité visant à faire face aux incivilités subies par les Nanterriens, elles sont nombreuses et multiples. Comme je le rappelle à chaque séance du Conseil municipal, elles se font en complémentarité avec la police nationale.

La Ville s'attache à mettre en place des dispositifs de médiation et de sensibilisation pour prévenir les comportements incivils de jour comme de nuit, via ses équipes d'agents de la tranquillité publique et grâce aux médiateurs de nuit. Ces deux dispositifs couvrent, d'ailleurs, le quartier du Parc Sud, dans lequel est située l'allée de Fernand Léger, que je connais bien et où les médiateurs y déambulent.

Par ailleurs, la municipalité dispose d'une équipe d'agents de tranquillité publique au nombre de 24. Dans le même état d'esprit, les médiateurs de nuit interviennent sur notre territoire et ils sont aujourd'hui constitués de 14 personnes.

Aussi, en cas de nuisance nocturne, les habitants ont la possibilité de laisser un message sur le répondeur téléphonique des médiateurs de nuit pour signaler les incivilités auxquelles ils sont exposés et à intervenir si les faits sont de leur ressort.

De son côté, la police nationale est compétente pour appréhender les auteurs de faits délictueux et procéder au travail d'enquête lorsque cela est nécessaire, tandis que les agents de surveillance de la voie publique et les policiers municipaux interviennent sur les questions relevant principalement du stationnement réglementé et du stationnement gênant.

Comme déjà exposé à maintes reprises au sein de cette instance, la Ville ambitionne de constituer une équipe de 25 policiers municipaux et 25 agents de service de la voie publique d'ici 2026 pour remplir ces missions qui viennent en complémentarité du travail de la police nationale.

Enfin, comme j'ai pu le rappeler lors de la précédente question, la Ville a mis en place un parc de 55 caméras de vidéoprotection qui sont directement reliées au commissariat de police, qui a la possibilité de procéder à des réquisitions d'image dans le cadre des enquêtes qu'elle mène. Ce parc va être renforcé avec l'installation prochaine de dix caméras supplémentaires.

Question orale de M. Adam OUBUIH

M. le Maire. Une question est posée par M. Oubuih et j'y répondrai.

M. Adam OUBUIH. Monsieur le Maire, chers collègues, lors du dernier Conseil municipal, tenu le 22 mars dernier, et tandis que ce Conseil débattait de l'opportunité de céder un bien communal en dessous de la valeur des domaines, sans justification suffisante ni clause anti-spéculative à l'institut Ibn Badis, une élue de votre majorité a traité ma collègue, notre collègue Barbara Feugas, je cite, de « raciste ».

Cette parole était en décalage, d'abord, avec le débat de fond, qui portait sur le prix et les conditions de cette cession. Elle est surtout inacceptable, contraire à la bienséance, contraire au règlement intérieur de ce Conseil que nous avons adopté ensemble et contraire à l'esprit que nous cultivons dans cette enceinte.

Dans ses propos, en effet, aucune parole raciste n'a été prononcée. Est-ce que le fait de ne pas être d'accord avec le Maire autorise cette élue à porter des accusations lourdes, dénuées de tout fondement ?

C'est pourquoi je demande en mon nom et au nom de notre groupe des excuses. Monsieur le Maire, vous avez par le passé, par exemple, déjà demandé à Pierre Creuzet, ancien élu, de présenter des excuses à Mme Le Touzet. Pourriez-vous en faire de même aujourd'hui ? Nous devons, élus de tous bords, être exemplaires et reconnaître lorsque nous dépassons les bornes. Je vous remercie.

M. le Maire. M. Oubuih, suite à votre question, j'ai relu très attentivement le procès-verbal intégral de notre Conseil municipal du 22 mars. J'ai relu en particulier la totalité du débat qui a été enregistré sur la vente d'un bien communal avenue Georges Clémenceau.

Ce sujet a donné lieu à 17 interventions. Le débat a parfois été vif. Mais relisez l'intégralité des propos échangés et vous verrez que personne, absolument personne, n'a traité Mme Feugas de « raciste ».

Je suis même étonné que s'agissant d'une accusation aussi grave, vous fassiez preuve d'autant de légèreté pour l'avancer sans la moindre preuve. Les propos de Mme Feugas ont pu choquer. Ils ont été dénoncés et combattus, mais sans la moindre insulte. Et je peux vous dire que s'il en avait été autrement, je ne l'aurais pas permis.

La règle dans cette enceinte est que nous pouvons nous opposer et nous respecter et nous devons nous respecter. C'est cette règle que je m'attache à appliquer et que je continuerai d'appliquer. Je vous en remercie.

Le prochain Conseil municipal se tiendra le lundi 4 octobre. Merci à vous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 48.